

**Elaboration d'un cahier des charges pour
la réalisation d'une base de données
bilingue, des ouvrages français traduits
en arabe depuis 1950 dans le monde
arabe.**

Badreddine BADI

Sous la direction de Melle Dounia Abourachid
Directrice du département de traduction au Centre Français de Culture et de
Coopération du Caire.

Et de Monsieur Jean-Marie Compte
Conservateur général des bibliothèques, conseiller du directeur de la bibliothèque
d'Alexandrie.

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur Denis LOUCHE, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, et Monsieur Sylvain BAGARIE , Secrétaire Général du CFCC, de m'avoir offert une structure d'accueil pour mon stage.

Je remercie également Mademoiselle Dounia ABOURACHID et Monsieur Jean-Marie COMPTE responsables de mon stage, pour leur disponibilité, leurs nombreux conseils, et pour la confiance qu'ils m'ont témoignée.

Je remercie Monsieur Mohamed HASSOUN "Enseignant, chercheur" à l'ENSSIB, qui a bien voulu consacrer du temps au suivi du stage et pour l'attention qu'il a porté à mes demandes.

Je remercie aussi l'ensemble les personnes du département de Traduction, grâce auxquelles mon stage s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Je remercie enfin toutes les personnes rencontrées au cours de ce stage, que ce soit au CFCC du Caire ou dans le réseau des Centres Culturels Français à l'étranger, qui m'ont apporté leur aide pour cette mission.

L'élaboration du cahier des charges pour le développement d'une base de données bilingue, des ouvrages français traduits en arabe depuis 1950 dans le monde arabe.

Résumé :

Le département de Traduction au sein du CFCC n'est qu'une version cairote de ce que l'on appelle Bureau du Livre dans les autres Services de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France à l'étranger. La réalisation d'une base de données commune constitue donc une étape stratégique dans la politique du réseau des Bureaux du Livre à travers le monde arabe qui cherche à renforcer les liens et sa présence auprès des traducteurs, éditeurs, chercheurs, partenaires et étudiants.

Descripteurs :

Cahier des charges – Base de données – Traduction.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

The translation department in CFCC (The French Center of Culture and Cooperation), the term which is used only here in Cairo of what on call "The book department" in the other cultural department of the other French Embassies all over the world.

The realization of a common database is a strategic decision to have a unique policy between the book departments in the Arabic world so as to enforce the relationships between all parties: translators, editors, researchers, partners & students.

Keywords :

Project specification – Database – Translation.

Sommaire

INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 : PRESENTATION DU CENTRE FRANÇAIS DE CULTURE ET DE COOPERATION	9
1. FONDATION	9
2. MISSIONS	10
3. ACTIVITES LINGUISTIQUES, CULTURELLES ET D'INFORMATION	10
3.1. <i>les cours de langue</i>	10
3.1.1 Apprentissage du français.....	10
3.1.1.1 Cours de français.....	10
3.1.1.2 Les ateliers.....	11
3.1.1.3 Cours de français de spécialité.....	11
3.1.1.4 Préparation aux diplômes.....	11
3.1.2 Département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain.....	12
3.2. <i>Les médiathèques</i>	13
3.3. <i>Les activités culturelles</i>	13
3.4. <i>Le Département du livre et de la Traduction</i>	13
3.4.1 Présentation.....	13
3.4.2 Les ressources humaines.....	14
3.4.2.1 La direction.....	14
3.4.2.2 Les traducteurs.....	15
3.4.2.3 La secrétaire.....	15
3.4.3 Les ressources financières.....	15
3.4.4 Activités.....	16
PARTIE 2 : PRESENTATION DU PROJET ET DES ACTIVITES DU STAGE. 17	
1. DEFINITION ET PLANIFICATION DE LA MISSION	17
1.1. <i>Définition du projet</i>	17
1.2. <i>Feuille de mission et planification du travail</i>	18

2.	ANALYSE DE L'EXISTANT ET DES BESOINS.....	18
2.1.	<i>Analyse interne</i>	18
2.1.1	Catalogue papier.	19
2.1.2	Fichier Excel.	21
2.1.3	Fichier Word.	25
2.2.	<i>Analyse du public</i>	27
2.3.	<i>Analyse Externe</i>	28
2.3.1	La Maison Nationale du Livre et des Archives de l'Egypte.	29
2.3.1.1	Présentation.	29
2.3.1.2	La Bibliothèque nationale d'Egypte.	29
2.3.1.3	La Bibliographie des livres traduits vers l'arabe en Egypte.....	34
2.3.2	La Conseil Supérieur de la Culture d'Egypte.	37
2.3.2.1	Présentation.	37
2.3.2.2	Catalogue Bibliographique du Conseil Supérieur de la Culture d'Egypte.....	38
2.4.	<i>Combinaison des analyses</i>	40
3.	CAHIER DES CHARGES.	42
3.1.	<i>La définition des objectifs du projet</i>	42
3.2.	<i>La situation existante</i>	45
3.3.	<i>Les contraintes techniques</i>	45
3.3.1	Les caractéristiques du serveur web du CFCC.	45
3.3.2	La sécurité et la sauvegarde.....	46
3.3.3	L'accès à la base de données.	46
3.4.	<i>Etude des données</i>	46
3.4.1	Modèle Conceptuel des Données.	46
3.4.1.1	Le schéma du modèle conceptuel des données.	47
3.4.1.2	Description des entités.....	49
3.4.1.3	Description des propriétés.	50
3.4.1.4	Description des associations et des cardinalités.	51
3.4.2	Modèle Conceptuel de Traitement.	53
3.4.2.1	Processus d'enregistrement.....	53
3.4.2.2	Processus de validation.....	55

3.4.2.3	Processus de sécurité.....	56
3.4.2.4	Processus de recherche et de consultation.....	57
3.4.3	Modèle Relationnel.....	58
3.4.3.1	Le schéma du modèle relationnel.....	58
3.4.3.2	Description des tables.....	60
3.5.	<i>interface web.</i>	66
3.5.1	Le Module Recherche.....	68
3.5.2	Le Module Consultation.....	74
3.5.3	Le Module Administration.....	77
3.5.3.1	Module Catalogage.....	78
3.5.3.2	Module Validation.....	81
3.6.	<i>Prestations complémentaires du développeur.</i>	85
3.6.1	Condition de réalisation et mise en place.....	85
3.6.2	Formation du personnel et documentation.....	85
3.6.3	Garantie maintenance.....	85
3.6.4	Calendrier de livraison.....	86
3.6.5	Modalités de paiement des prestations.....	86
3.7.	<i>Glossaire</i>	87
CONCLUSION.....		88
BIBLIOGRAPHIE		89
TABLE DES ANNEXES		90

Introduction

Les programmes d'aide à la publication (P.A.P) furent créés en 1990 afin de pallier les carences persistantes concernant de grands auteurs dans tous les domaines littéraires, scientifiques, artistiques... Ils touchent plus que cinquante-six pays.

A ce titre, ces programmes d'aide sont gérés par les services culturels des Ambassades de France à l'étranger. Ils soutiennent (pour les droits, la traduction et la publication), des éditeurs étrangers désireux de mener une politique à long terme en faveur d'auteurs français en priorité du vingtième siècle.

Par conséquent, les bureaux du livre ont un rôle très important à tenir au sein des services culturels des Ambassades de France à l'étranger. Ils jouent le rôle d'interlocuteur privilégié entre les traducteurs, les maisons d'éditions et les partenaires locaux.

Partant de ce constat, le ministère des Affaires Etrangères Français (MAE), souhaite moderniser, rassembler et recenser tous les documents français traduits en arabe depuis 1950, et faire bénéficier cette opération des nouvelles technologies d'information et de communication.

L'offre en la matière est très vaste. Toutefois, un logiciel bilingue (français / arabe) dans le domaine bibliothéconomique reste difficile à trouver sur le marché. Il s'est donc avéré nécessaire d'étudier et de définir les besoins des bureaux du livre des cinq premiers pays concernés par le projet, à savoir : l'Egypte (centre pilote), la Syrie, le Liban, L'Algérie et le Maroc. C'est là qu'intervient ma mission : rédiger le cahier des charges devant permettre la réalisation d'une base de données bilingue, des ouvrages français traduits en arabe depuis 1950 dans le monde arabe.

Partie 1 : Présentation du Centre Français de Culture et de Coopération

1. Fondation

Constitué par étapes depuis le 1er janvier 1996, le Centre Français de Culture et de Coopération (CFCC)¹ du Caire est né de la fusion de la Mission de Recherche et de Coopération de l'Ambassade de France en République Arabe d'Egypte et du Centre Culturel Français du Caire.

Le CFCC est installé, au Caire, dans les locaux de l'ancienne Ecole Française de Droit à Mounira, dans une partie du bâtiment du Consulat Général, rue Fadl, ainsi que dans un immeuble rue Shafik El Dib à Héliopolis.

La transformation du Centre Français d'Alexandrie, dans l'ancienne Maison de France à Alexandrie, en antenne régionale du CFCC et la fusion du Service Culturel de l'Ambassade de France avec le CFCC, ont permis, au 1er janvier 1999, de mettre en place une mission culturelle unique regroupant les activités d'un Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et d'un centre culturel.

Ne subsiste donc désormais, à côté du CFCC, que le Centre d'Etude et de Documentation Economique et Juridique (CEDEJ), relevant de la Division des sciences sociales et de l'archéologie du ministère des Affaires Etrangères français.

¹ Centre Français de Culture et de Coopération Mounira 1 rue Madrasset El Huquq El Frinseya Mounira Le Caire Egypte <http://www.ambafrance-eg.org/cfcc>

2. Missions

Le CFCC est à la fois l'outil chargé d'assurer la mission normalement dévolue à un établissement culturel à l'étranger, et l'instrument de mise en oeuvre et de suivi de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Il a pour mission essentielle de contribuer à :

- la diffusion de la langue et de la culture française,
- au dialogue et aux échanges entre les cultures égyptienne et française,
- la diffusion de l'information et de la documentation sur la France contemporaine,
- la réalisation de manifestations culturelles et artistiques, dans les bâtiments ou hors les murs, en liaison avec les institutions culturelles égyptiennes.

3. Activités linguistiques, culturelles et d'information

3.1. les cours de langue

3.1.1 Apprentissage du français.

3.1.1.1 Cours de français.

Le CFCC propose de nombreuses formules de cours de français, ainsi que des diplômes certifiés dans les trois centres de langue de Mounira, Héliopolis et Alexandrie. Le CFCC enregistre sur les sites Mounira et Héliopolis 10.000 inscriptions par an pour ses 6 sessions extensives et ses 11 sessions intensives de cours de français, ainsi que pour ses cours spéciaux soit 450 000 heures de cours dispensées chaque année. Le centre de langue est doté de supports multimédia et d'un centre d'auto apprentissage.

Parmi les activités menées par la section cours de langues autre que les cours de français, nous pouvons trouver :

3.1.1.2 Les ateliers.

Les ateliers s'adressent à des personnes de différents niveaux linguistiques. Ils représentent un plus et parfois un accompagnement des cours de langue, d'autant que les thèmes sont variés (prononciation, français parlé, chanson, théâtre...) avec la possibilité d'en créer selon la demande.

3.1.1.3 Cours de français de spécialité.

Appelé aussi Français sur Objectif Spécifique (FOS), c'est une autre manière de proposer des cours de français à la carte, mais cette fois-ci pour des catégories socioprofessionnelles définies avec des besoins ciblés (Français économique, initiation à la traduction...)

3.1.1.4 Préparation aux diplômes.

TCF

Test de Connaissance de Français, c'est un test de niveau linguistique en français langue générale destiné à tous les publics non francophones qui souhaitent, pour des raisons professionnelles ou personnelles, faire valider de façon simple et rapide leurs connaissances en français.

DELF et DALF

Le DELF (Diplôme d'études en Langue Française) et le DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française) sont des diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers.

TEF

Le Test d'Evaluation de Français, conçu et développé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, permet de tester les compétences en compréhension et en expression, en français général.

Diplôme universitaire de la Sorbonne

Un Diplôme donnant accès à la licence de lettres de l'Université Paris IV-Sorbonne.

DUFTA

Diplôme de traduction français-arabe de l'Université Lyon II. Le DUTFA est un diplôme français, reconnu sur le marché du travail et préparé en partenariat avec l'Université Lyon 2.

3.1.2 Département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain.

En plus des cours de français, le CFCC propose par l'intermédiaire du Département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain (DEAC) un enseignement intensif de l'arabe de communication, fondé sur ses différents registres :

- arabe dialectal,
- arabe standard moderne de presse et de littérature,
- arabe classique.

Le DEAC a pour objectif de former de manière intensive, en milieu arabe, des stagiaires français (ou éventuellement européens) dans une perspective communicative.

3.2. Les médiathèques

Le réseau culturel français en Egypte est doté de trois médiathèques : la principale se trouve au sein du CFCC du Caire quartier Mounira (23 000 livres, 120 revues, 800 cassettes vidéo, 600 cassettes audio, consultation de cédéroms, accès internet, 39 000 prêts par an), la deuxième dépend de l'antenne CFCC d'Héliopolis (16 000 ouvrages, 24 000 prêts par an) et la dernière se situe au cœur du centre culturel d'Alexandrie (22 000 ouvrages, 16 000 prêts par an).

Les trois médiathèques représentent les centres de ressources sur la France contemporaine en Egypte. Elles accueillent chaque année quelque 5 000 adhérents, et jouent un rôle important pour l'ensemble des programmations culturelles et activités des centres culturels.

3.3. Les activités culturelles

Le cinéma, les concerts, les expositions, les conférences littéraires et scientifiques attirent un public de plus en plus nombreux. deux à trois séances de cinéma grand public sont proposées chaque semaine ainsi que deux à trois concerts par mois, avec des temps forts lors de manifestations liées au calendrier local (Ramadan) ou autres (Fête de la Musique). Par ailleurs, le CFCC assure, en partenariat avec les professionnels égyptiens, une programmation hors les murs pour des spectacles chorégraphiques ou lyriques qui lui assurent une ouverture vers un public plus large.

3.4. Le Département du livre et de la Traduction

3.4.1 Présentation.

Créé dans le milieu des années 1980, le département est une unité du CFCC de l'Ambassade de France en République Arabe d'Egypte. Version cairote de ce que l'on appelle Bureau du Livre dans les autres postes, il a pour mission principale de promouvoir la publication d'œuvres traduites du français, touchant à tous les domaines, en partenariat avec les éditeurs égyptiens.

Le département n'a pas d'équivalent dans les autres postes du monde arabe où les programmes de traduction sont gérés par le bureau du Livre ou la Médiathèque. Sa structure singulière répond à la nécessité pour la France de rendre accessible sa culture écrite au lecteur arabe. Or, nous savons tous l'importance démographique du marché égyptien d'une part, et d'autre part, le rôle central (réel pour certains, mythique ou mythifié pour d'autres) qu'occupe le Caire dans le champ culturel arabe. La création d'un Département de Traduction s'est imposée en Egypte d'autant plus que la traduction d'ouvrages français vers l'arabe dans ce pays non francophone n'est pas spontanée comme elle peut l'être dans d'autres pays où l'on traduit fréquemment du français. Les chiffres de l'Index Translationum publié par l'UNESCO, attestent de l'hégémonie de l'anglais dans les mouvements de traduction en général, et en Egypte en particulier : sur les 2895 notices répertoriées des traductions vers l'arabe en Egypte, 2239 (77%) sont de l'anglais ! Dans un champ éditorial où le français est ainsi marginalisé, la coopération française s'impose de toute évidence, et le rôle central du département prend tout son sens.

3.4.2 Les ressources humaines.

3.4.2.1 La direction.

Sous l'autorité du conseiller de coopération et d'action culturelle, Monsieur Denis LOUCHE et de l'attaché responsable du secteur, Monsieur Bernard HUGONNOT, Mademoiselle Dounia ABOURACHID est la directrice du département de traduction. Au cœur d'un dispositif de veille et d'intervention sur les problématiques de la traduction et de l'édition en langue arabe, la mission de la directrice du département se résume dans les points suivants :

- Elle est responsable du programme d'aide à la publication, programme "Taha Hussein".
- Elle coordonne un comité qui sélectionne les ouvrages français à traduire en langue arabe.
- gère l'acquisition des droits.

- choisit les traducteurs, supervise la qualité de leur travail et assure l'interface avec les éditeurs locaux.
- assure la promotion des oeuvres publiées (Foire du livre du Caire, Lire en Fête, Conférences, etc.).
- gère les demandes de traduction et d'interprétation présentées par le service culturel de l'ambassade de France en Egypte.
- Elle est membre du jury du DUTFA (Diplôme Universitaire de Traduction du Français à l'Arabe).

3.4.2.2 Les traducteurs.

Sous la responsabilité de la directrice, Mademoiselle Hala AZIZ et Monsieur Mostafa KACIMI, sont les deux traducteurs et réviseurs du département. En plus de la traduction et de l'interprétation, ils se partagent la révision des traductions engagées par le département dans le cadre du PAP "Taha Hussein".

3.4.2.3 La secrétaire.

Depuis juillet 2004, le département de traduction bénéficie d'une nouvelle secrétaire. Madame Latifa BENHAMED, bibliothécaire de formation, est une personne ressource au niveau bibliothéconomique. Elle pourra éventuellement assurer une veille documentaire des traductions pour alimenter la future base de données dont nous sommes en train d'élaborer le cahier des charges.

3.4.3 Les ressources financières.

L'action de publication d'œuvres traduites du français en langue arabe engagée dès les années 1980, est devenue en 1990 l'opération "Taha Hussein", programme d'aide à la publication (PAP) soutenu par la sous-direction de la Politique du Livre et des Bibliothèques du Ministère français des Affaires Etrangères. Ce programme offre une enveloppe budgétaire qui permet au département du livre et de la traduction de négocier les droits étrangers auprès des

éditeurs français, couvrir les frais de traduction, en partie les frais d'impression, ainsi que les frais de promotion (missions, colloques et signatures).

En plus du PAP, le département s'appuie également sur les aides à la traduction de la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication.

3.4.4 Activités.

Le Département du livre et de la Traduction participe également à la publication de colloques et de recherches menés en Egypte avec l'appui du Service culturel de l'Ambassade de France. Il favorise de manière générale, les contacts entre intellectuels, universitaires, auteurs et éditeurs des deux pays, et une meilleure circulation des œuvres traduites en Egypte et dans le monde arabe.

Partie 2 : Présentation du projet et des activités du stage.

1. Définition et planification de la mission

1.1. Définition du projet.

Le 03 juin 2004, une réunion avec Monsieur Sylvain BAGARIE, secrétaire général du CFCC fut organisée. Mademoiselle Dounia ABOURACHID, directrice du Département de Traduction, les traducteurs du département, l'informaticien du CFCC, et moi-même, stagiaire de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) avons discuté et débattu le sujet de la base de données des ouvrages français traduits vers l'arabe depuis 1950 (ma mission de stage).

L'ordre du jour était : "comment résoudre le problème du développeur libanais qui est en train de travailler sur le même projet lancé il y a un mois ? " Après la présentation de l'historique des événements concernant la question du développeur libanais par la directrice du département, le secrétaire général ouvrit le débat (voir annexe 1).

En fin de réunion, il fut décidé à l'unanimité, que le stagiaire de l'ENSSIB, s'occuperait de l'élaboration du cahier des charges de la base de données bibliographique bilingue recensant toutes les traductions arabes des œuvres françaises traduites depuis 1950 jusqu'à nos jours dans le monde arabe.

Le Centre Français de Culture et de Coopération sera alors le centre pilote de ce projet sous la responsabilité de Melle Dounia Abourachid, directrice du département de traduction au CFCC du Caire en Egypte.

1.2. Feuille de mission et planification du travail

Suite à cette réunion, qui définit l'intitulé du stage "Elaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une base de données bilingue, des ouvrages français traduits en arabe depuis 1950 dans le monde arabe", la directrice du département me prépara une feuille de mission (voir annexe 2-1) en m'identifiant mes interlocuteurs. A partir de cette feuille, je pus fixer un calendrier de travail (voir annexe 2-2).

2. Analyse de l'existant et des besoins

Pour dresser un bilan global sur l'ensemble des bureaux du livre et les structures du livre en Egypte, je me suis appuyé sur les recensements menés au sein des départements et des établissements égyptiens, ainsi que sur le dépouillement des questionnaires adressés aux partenaires du projet.

2.1. Analyse interne

La base de données devra recenser tous les titres français traduits en arabe dans le monde arabe. Dans un premier temps, le projet ne concernera que six pays à savoir, la Syrie, le Liban, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et l'Egypte. (Selon la directrice du DTI, la participation des six pays au projet a été conclue à la dernière réunion organisée à Tanger (Maroc) entre les directeurs et représentants des bureaux du Livre présents à la rencontre).

Les résultats et analyses ci-dessous sont le fruit d'un questionnaire élaboré par moi-même et validé par la directrice du Département du livre et de traduction du Caire Mademoiselle Dounia Abourachid (voir annexe 3).

2.1.1 Catalogue papier.

Le résultat du dépouillement a montré qu'il n'y a actuellement qu'un seul catalogue papier dans les bureaux du livre questionnés.

- **L'Egypte** : C'est le seul pays (parmi les pays engagés dans le projet) qui possède un catalogue papier édité par le département. Celui-ci recense toutes les traductions publiées avec le concours du département de Traduction et d'Interprétation (DTI) du CFCC de 1988 à 2003.

Le catalogue papier se présente par genre :

Classe	Sous-classe	Titres traduits	Titres en cours de traduction	Total
Histoire	Egyptologie	21	02	23
Histoire	Orientalisme	17	02	19
Histoire	Essais	11	01	12
Sciences Sociales	-----	41	06	47
Philo/Psycho	-----	17	00	17
Sciences	-----	11	05	16
Littérature française	Fiction	34	04	38
Littérature française	Critique Litt / essais	13	00	13
Littérature française	Littérature jeunesse	02	00	02
5 classes	6 sous-classes	167	20	187

187 titres français traduits en arabe de 1988 à 2003 dont 20 titres en cours de traduction.

o **La notice en français** : toute la notice est rédigée en français

Auteur : du document d'origine en français.

Titre : du document d'origine en français.

Edition française : maison d'édition de l'ouvrage d'origine.

Date d'Edition française : l'année d'édition du document français en chiffres arabes.

Traducteur : translittération en français du traducteur.

Réviser : translittération en français du réviser.

Préfacier : translittération en français du préfacier.

Edition Egyptienne : translittération en français de l'éditeur Egyptien.

Date d'Edition Egyptienne : année d'édition du document traduit en arabe.

Pagination : nombre de pages de l'édition arabe.

Prix en livres égyptiennes : (exemple : 20 L.E.).

Prix en Euros : (exemple : 4,2 €).

o **La notice en arabe** : toute la notice est rédigée en arabe et quand l'information est d'origine française il s'agit de translittération en arabe.

Auteur : translittération en arabe de l'auteur d'origine.

Titre : en arabe.

Traducteur : en arabe.

Préfacier : en arabe.

Edition Egyptienne : en arabe.

Date d'édition Egyptienne : année d'édition du document traduit en arabe en chiffres indous.

Pagination : nombre de pages de l'édition arabe en chiffres indous.

Prix en livres égyptiennes : (exemple 10).

Remarques :

Le catalogue du Département du Livre et de Traduction du CFCC du Caire est un catalogue normalisé qui donne beaucoup d'informations sur les documents avec, des index en français et en arabe des auteurs, des titres d'ouvrages traduits, et des listes en français et en arabe qui répertorient les maisons d'édition égyptiennes.

On peut seulement noter l'absence d'un index des traducteurs.

Dans un article Richard JACQUEMOND (ex directeur du département de traduction) écrit *"Quand aux traductions du français plus précisément, nous avons, au Département de traduction et d'interprétation, recensé aussi exhaustivement que possible tous les titres parus en Egypte entre 1952 et 1989 dans un répertoire bibliographique qui comprend près de 700 entrées".*²

2.1.2 Fichier Excel.

Des fichiers en format Excel recensent les documents français traduits en arabe en Egypte, en Syrie et au Liban.

- L'Egypte : 173 titres français traduits en arabe de 1985 à 2003.

Depuis 2004, Mademoiselle Dounia Abourachid a mis en place un document (Word) sous forme de tableau représentant une liste de contacts des traducteurs. Le document recense par la même occasion les titres traduits par chacun avec les auteurs et les maisons d'édition des ouvrages d'origine traduits en arabe.

Après la conversion du fichier Word en Excel, nous avons éclaté des colonnes pour n'avoir qu'une seule information par cellule et pour que le tri et la recherche soient cohérents.

² JACQUEMOND Richard. *L'édition d'ouvrages traduits du français en Egypte pour un point de vue biculturel*. Egypte / monde arabe, 1991, n° 5, p.165. [Ref 3]

Exemple d'éclatement :

La première colonne comprenait Traducteur/Âge/Spécialité.

Cette colonne a donné trois colonnes indépendantes Traducteur, Âge et Spécialité.

Ceci permettra de trier par Traducteur ou par âge ou par spécialité.

Voici le contenu du fichier par colonne après traitement :

Traducteur : translittération en français de l'auteur.

Âge : en chiffre.

Spécialité : un traducteur, peut avoir une ou plusieurs spécialités. Les spécialités sont séparées par une virgule.

Coordonnées : téléphone fixe ou portable et parfois courriel du traducteur.

Auteur : nom et prénom de l'auteur de l'ouvrage français, en français.

Titre : titre d'origine de l'ouvrage français.

Edition française : nom de l'édition française en caractère latin.

Collection : nom de la collection en caractère latin.

Numéro : de la collection.

Date : date d'édition de l'ouvrage français, en chiffres arabes.

Lieu d'édition : une seule cellule renseignée dans toute la colonne, elle informe sur le lieu d'édition de l'ouvrage français.

Edition arabe : nom de l'édition arabe. (translittération en arabe).

Date : date d'édition de l'ouvrage traduit en arabe.

Observation : cette colonne renseigne sur nombre de choses. (Exemple : le statut du document "Epuisé", le nom du réviseur, la pagination...).

Remarques :

Le fichier Excel joue le rôle d'un répertoire ou d'un dossier de contact mis en place par la directrice du département 2004. L'objectif de ce fichier est de recenser tous les traducteurs, leurs spécialités, leurs coordonnées et enfin toutes les traductions faites par le Département du Livre et de Traduction depuis 1980.

Ce travail, nous a permis d'avoir un index des traducteurs, chose qui manquait au catalogue papier.

Ce que nous regrettons toutefois c'est que le nom des traducteurs est saisi par translittération en arabe.

- La Syrie : 227 titre français traduit en arabe de 1961 à 2004.³

Auteur : auteur de l'ouvrage d'origine, en français.

Titre en français : titre d'origine.

Edition en français : maison d'édition.

Année : année d'édition de l'ouvrage d'origine.

Genre : (exemple : A.L, SHS, Philo, Litt,...).

Auteur en arabe : translittération en arabe du nom de l'auteur d'origine.

Titre en arabe : traduction du titre.

Edition Syrienne en arabe : maison d'édition en arabe.

Edition Syrienne en français : translittération en français de la maison d'édition.

Année : date d'édition de la traduction.

Traducteur en arabe : nom et prénom du traducteur en arabe.

Traducteur en français : translittération en français du nom du traducteur.

Etat : (exemple : Disponible, Epuisé).

Remarques :

La colonne des éditeurs comprend aussi les collections. La création d'une nouvelle colonne pour la collection seule et d'une autre pour les numéros de collection donnerait plus d'informations sur le document d'origine.

Nous avons remarqué que les genres changent d'un pays à un autre. Ceci est un problème : à notre avis les dix classes de la classification décimale Dewey constitueraient un bon outil pour résoudre ce problème et donner une homogénéité au catalogue.

La translittération en arabe du nom de l'auteur d'origine, de même que la translittération en français des noms de l'éditeur et du traducteur résout le problème des francophones et des arabophones.

³ Selon les renseignements de la colonne date du fichier Excel.

Juste une petite remarque, le champ traducteur (forme latine) à partir de la 67^{ème} notice commence à être renseigné par les valeurs du champ "Etat" ce qui peut causer problème au moment du transfert du fichier vers la base.

Selon la réponse au questionnaire, un inventaire sous Excel est en cours de saisie, il recense 600 titres.

- Le Liban : 320 titres français traduits en arabe de 1981 à 2003.⁴

PAP : oui ou non.

Auteur : nom de l'auteur français en caractère latin.

Titre en arabe : titre traduit en arabe.

Titre : titre original en français (caractère latin).

Editeur français : cette colonne comprend quelquefois l'éditeur et la collection.

Editeur Libanais : en français.

Année : année d'édition du document traduit.

Genre : (exemple : Littérature, SHS, Sciences, poésie).

Etat : (exemple : A paraître, disponible, épuisé, en réimpression).

Traducteur : en caractère latin.

Remarques :

Dans le champ PAP sont recensés les documents traduits dans le cadre du Programme d'Aide à la Publication.

Pour les auteurs, nous remarquons qu'il n'y a pas de translittération en arabe. Ceci risque fort de poser problème aux arabophones. Sachant que le but de l'opération est de transmettre et faire connaître la littérature et la culture française via la traduction des documents français en arabe pour les arabophones, ceci constitue un inconvénient majeur !

Concernant l'éditeur, une autre colonne répertoriant les collections et leurs numéros donnerait plus d'informations sur le document français.

⁴ Selon les renseignements de la colonne date du fichier Excel.

Quant à l'éditeur libanais, la translittération est en français. Ceci pose toujours le même problème pour les arabophones. Une colonne pour mentionner la maison d'édition en arabe sera donc à prendre en considération au moment de la conception.

Idem pour l'année de traduction, et pourquoi pas l'année d'édition du document d'origine.

La rubrique "genre de document" doit, elle, comporter une notion de réseau, c'est-à-dire avoir un classement unique dans des rubriques et des classes bien définies. Ainsi, le choix de la classification Dewey se confirme de plus en plus pour homogénéiser le catalogue. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement afin de l'approfondir.

Pour les traducteurs, il est préférable d'avoir en plus des caractères latins, la transcription en arabe, sachant que la quasi totalité des traducteurs ont des noms et prénoms arabes. De plus, ceci facilite l'accès aux arabophones.

Selon la réponse au questionnaire, un inventaire sous Excel est en cours de saisie, il recense 1000 titres et il renseigne sur l'ouvrage français en caractères latins et sur l'ouvrage arabe, en arabe avec des translittérations en français.

2.1.3 Fichier Word.

Il s'agit de listes en format Word (sous forme de tableau) des documents français traduits en arabe, au Maroc et en Algérie.

- Le Maroc : 133 titres français traduits en arabe de 1986 à 2003.⁵

Auteur : en français.

Titre : en français du document d'origine.

Edition : maison d'édition marocaine qui a édité le document traduit en arabe.

Année : année d'édition du document traduit.

⁵ Les notices sont classées par genre, puis par auteur.

Cette structure de notice est semblable pour tous les genres recensés dans le fichier Word :

Genre	Nombre d'ouvrage
Critique littéraire	27
Littérature	28
Essais	15
Histoire	20
Philosophie	12
Anthropologie	02
Psychologie	02
Sociologie	04
Linguistique	05
Urbanisme	03
Islamisme	02
Pédagogie	12
Cinéma	01

Remarques :

Il s'agit bien d'une liste qui recense les titres français traduits en arabe avec quatre informations (Auteur, Titre, Edition et Année d'édition).

Une liste supplémentaire de 19 traducteurs a aussi été communiquée en caractère latin.

Après le dépouillement des questionnaires, un inventaire est en cours de saisie sous Excel. Le nombre de titre n'a pas été communiqué.

- L'Algérie

Une liste recensant les ouvrages français traduits a été envoyée au DTI. La liste en question n'est pas utilisable car elle recense les ouvrages arabes traduits en français, ce qui n'est pas notre sujet.

Après dépouillement des questionnaires, on ne parle pas d'inventaire en cours, ni du nombre de titres.

L'analyse interne n'avait pas pour objectif de dresser un bilan du fonctionnement actuel des bureaux du livre ni d'en faire ressortir les éventuels dysfonctionnements. Elle voulait nous permettre d'avoir une idée globale sur les bureaux du livre. Elle était désireuse de repérer l'existant au sein de ses départements, et de récolter ses besoins. Le but était aussi de profiter de leur expérience dans le domaine.

La participation de tous les bureaux du livre a donc été fructueuse et nous les en remercions sincèrement. Seule, la Tunisie n'a pas répondu au questionnaire malgré des relances répétées. Nous l'en excusons.

2.2. Analyse du public

Les nombreuses réunions avec la directrice du département de traduction du CFCC et Monsieur Jean-Marie Compte, les réponses au questionnaire par les responsables des Bureaux du livre du réseau français à l'étranger et les entretiens avec les professionnels du livre égyptiens, nous ont permis d'identifier différents publics.

- Les responsables du Livre en France.
- Les directeurs et responsables des bureaux du livre des Services Culturel de l'Ambassade de France à l'étranger.
- Les écrivains.
- Les traducteurs.
- Les comités de lecture.
- Les éditeurs.
- Les bibliothécaires.
- Les libraires.
- Les journalistes.
- Les chercheurs.
- Les étudiants.

- Enfin l'ensemble des personnes curieuses ou intéressées par ce domaine.

A part ce public qui cherche à s'informer et à se documenter, il y aurait une autre catégorie de personnes intéressées : les acteurs de la base de données :

- Les catalogueurs (les personnes qui cataloguent et saisissent les notices).
- Les valideurs (les personnes qui vont corriger et valider la saisie des catalogueurs).
- L'administrateur du système (c'est la personne qui va administrer la base de données et fournir les logins et les mots de passe aux valideurs et aux catalogueurs).

Remarque : parmi les besoins identifiés, la formation de ces acteurs sera à prendre en compte dans le cahier des charges (administrateur système, valideurs et catalogueurs).

Il s'avère que l'élaboration d'une base de données bilingue des ouvrages français traduits vers l'arabe depuis 1950 fait l'unanimité de tous les acteurs directs ou indirects du domaine du livre et de la traduction.

2.3. Analyse Externe.

La base de données à concevoir doit comprendre les notices de tous les ouvrages français traduits en arabe. Prenons le cas de l'Egypte : il s'agit donc, de répertorier toutes les productions et éditions des ouvrages français traduits en arabe par l'intermédiaire du département du livre et de la traduction du CFCC dans le cadre du Programme d'Aide à la Publication "Taha Hussein", ainsi que tous les titres produits par les autres organismes égyptiens.

Pour répondre à ce besoin, il fallu aller sur le terrain et visiter les structures du livre, (bibliothèques, centres de documentations, éditeurs, libraires...) afin de mieux comprendre le monde de la traduction, avoir une idée concrète sur le livre français traduit vers l'arabe en Egypte et pouvoir consulter, interroger et analyser les catalogues papiers ou informatisés proposés par les structures égyptiennes qui sont la seule source d'information pour alimenter notre base de donnée.

Ainsi, consciente des difficultés que cela représente, la directrice du département m'a toutefois fait visiter des structures cairotés, et m'a présenté aux responsables égyptiens. Ces premières visites de bibliothèques en sa compagnie m'ont été d'une grande utilité, notamment en me permettant d'entrer en contact direct avec les professionnels du livre.

2.3.1 La Maison Nationale du Livre et des Archives de l'Egypte.⁶

2.3.1.1 Présentation.

La Maison Nationale du Livre et des Archives est la bibliothèque Nationale d'Egypte. Elle regroupe une bibliothèque, un dépôt légal et une maison d'édition.

2.3.1.2 La Bibliothèque nationale d'Egypte.

La Bibliothèque accueille le public dans deux grandes salles de lecture. La première salle regroupe le fonds des sciences sociales. Son avantage est l'accès direct aux documents. L'inconvénient est que le chercheur doit parcourir des mètres de rayonnage en lisant tous les dos des ouvrages exposés pour trouver le document souhaité ou éventuellement passer par les fichiers manuels.⁷

⁶ دار الكتب و الوثائق القومية, Dar Al Kotob wa Al Wataik Al Qawmya (translittération en arabe)

⁷ Petit meuble, tiroirs ouverts ou boîte pour le rangement des fiches-matières et des microformes ayant le format d'une fiche : pochettes, microfiches, cartes à fenêtres. *Le grand dictionnaire terminologique.*[en ligne] <http://www.granddictionnaire.com> (consulté 11.08.2004) [Ref 8].

Dans la deuxième salle, l'accès aux documents est indirect. Le chercheur peut commander les documents des magasins. La recherche se fait soit par les fichiers manuels comme dans la première salle, ou via un catalogue informatisé.

A notre grande surprise, il n'y a pas d'OPAC (On-line Public Access Catalogue), c'est le personnel de la bibliothèque qui recherche pour les usagers. Il faut donc avoir en main une bibliographie déterminée, clairement définie et précise pour passer commande.

Ainsi, à notre demande "les livres français traduits en arabe" la bibliothécaire chargée des requêtes sur le catalogue informatisé n'a pas pu répondre parce que le système ne le permettait pas. Notre requête n'avait pas la présentation voulue. Elle n'était pas assez précise et resta donc sans réponse. La recherche doit s'effectuer soit par titre, soit par auteur, avec la possibilité de combiner les deux. Si la recherche documentaire dépasse ces deux champs (titre, auteur) comme dans notre cas, il faut parcourir les fichiers manuels qui regroupent des milliers de fiches bibliographiques. Celles-ci restent le seul moyen et le passage obligé pour notre requête, ainsi que pour tous les chercheurs qui constituent des recherches bibliographies.

Heureusement, avant d'entamer le champs d'investigation, nous avons pris les précautions nécessaires et préparé des fiches en français (voir annexe 4) et en arabe (voir annexe 5) au cas où quelques documents ne seraient pas encore catalogués ou en cours de catalogage et où un recensement manuel s'imposerait. Le classement des fiches bibliographiques (quand il y a classement) se présente par Thème et ensuite par Auteur.

Une longue et fastidieuse recherche, en prêtant attention aux noms des auteurs français, nous a permis de repérer un échantillon représentatif des ouvrages de Jean-Paul Sartre. Après l'élimination des doublons et de tous les titres qui ne sont pas édités en Egypte, nous avons sélectionné 16 notices.

Pour ceci, les fiches en annexe 4 et 5 nous ont été d'un réel secours pour effectuer le recensement sur place.

L'analyse des notices ⁸.

Un travail de repérage des titres et traductions en français en se basant sur des recherches bibliographiques sur le web a été effectué en amont, car les notices ne comprennent ni les titres ni les auteurs en caractère latin.

- الذباب *les Mouches*

Ce premier titre, ainsi traduit, a deux notices. Dans la première notice, le traducteur est Mohamed ATAYB (محمد الطيب), la date d'édition 1982.

Sur la deuxième notice, le traducteur est Fouad Kamal Abd AL AZIZ (عبد العزيز فؤاد كامل) avec en plus un préfacier Salah AZZEDDINE (صلاح عز الدين). La date d'édition n'est pas mentionnée sur la fiche.

Ainsi, on remarque qu'un même titre peut avoir deux notices.

Cet exemple nous offre une autre information aussi importante que la première. La traduction de Mohamed ATAYB (محمد الطيب) a été éditée par l'imprimerie Al-Dar Al Misrya Li Tibaa Wa Al-Tawziâ (مطبعة الدار المصرية للطباعة و التوزيع) et la traduction de Fouad Kamal Abd AL AZIZ (فؤاد كامل عبد العزيز) a été éditée chez Al Dar Al Qawmya Li Tibaa Wa Al-Nachre (الدار القومية للطباعة و النشر).

Ainsi un même titre français peut faire l'objet de différentes éditions.

Premier point donc à retenir pour notre base de données : Un titre français peut faire l'objet de diverses éditions (avec divers traducteurs et / ou divers éditeurs).

- الذباب أو الندم ⁹

Pour ce titre, nous supposons que c'est *les mouches* (suivi de) *Huit clos*, mais la conjonction "ou" "أو" donne un autre sens au titre qui devient *Les Mouches ou le regret*. Cette pièce est traduite par Mohamed AL QASSAS (محمد القصاص), et éditée chez Dar Al Kitab Al Arabi (دار الكتاب العربي) en 1968.

⁸ Ensemble des indications formant la description d'un ouvrage. op.cit. [ref 8]

⁹ Nous n'avons pas trouvé de titre équivalent en français.

Deuxième point, un titre français traduit en arabe peut avoir plusieurs traducteurs, plusieurs éditeurs, des dates d'éditions différentes et des titres légèrement différents.

- ¹⁰ الندم أو الذباب

Ce titre est inversé par rapport au précédent, ce qui donne comme traduction *Le regret ou les mouches*, avec le même traducteur Mohamed AL QASSAS (محمد القصاص), édité au Caire par une autre maison d'édition Maktabat Al Anglo Al Misrya (مكتبة الانجلو المصرية). La notice ne nous renseigne pas sur la date d'édition.

Troisième point, cette fois-ci sous forme de question : comment un traducteur, a-t-il le droit d'éditer le même livre chez deux éditeurs différents ?

Nous tenons à préciser et à signaler que les fautes du catalogage sont à prendre en considération elle aussi.

- Après *les mouches*, nous allons aborder un autre titre toujours de Jean-Paul SARTRE : *Qu'est-ce que la littérature ?*

Cet ouvrage est traduit deux fois par le même traducteur Mohamed RANIMI HILAL (محمد غنيمي هلال) avec deux titres différents. Le premier titre : ما هو الأدب , le deuxième titre : ما الأدب ؟ .

Les deux titres en arabe veulent dire *Qu'est-ce que la littérature ?*

Avant d'analyser profondément ce cas, mentionnons que le problème de l'interrogation de la base de données n'est pas évident. En effet, la requête par titre en français ne cause aucun problème, par contre la recherche en arabe ne donnera qu'un résultat et cela dépendra de la requête : soit par ما هو الأدب ou ما الأدب ؟ .

Comment faire pour avoir la notice française équivalente ?

Comment faire pour avoir les deux notices cataloguées en arabe ?

¹⁰ Nous n'avons pas trouvé de titre équivalent en français.

Pour la première question, la solution est simple : les deux notices en arabe vont pointer vers la notice en français qui reste unique. Donc par ما هو الأدب ou ما الأدب, le chercheur aura toujours accès à la notice correspondante en français.

Pour la réponse à la deuxième question, on peut effectuer la recherche par le terme «الأدب». Le seul inconvénient, c'est que cette requête peut engendrer du bruit, cela dépendra de la fréquence de ce terme dans la base. Une autre solution serait de prévoir une liste d'autorité titre. L'inconvénient de cette option est qu'elle rendra la tâche des catalogueurs et des valideurs plus lourde et la question qui se posera qu'il est le titre vedette ?

La solution retenue c'est que la première recherche donnera le titre français et se dernier aura un lien hypertexte vers toutes les notices des documents traduits en arabe.

Quatrième point : Une notice française peut avoir plusieurs notices en arabe. Les deux notices en arabe correspondent à une et une seule notice française.

Toujours le même titre *Qu'est-ce que la littérature ?*

Traduit par le même traducteur, comme l'exemple précédent, chez deux maisons d'éditions différentes Maktabat Al Anglo Al Misrya (مكتبة الانجلو المصرية).

Pour ما هو الأدب (la notice ne renseigne pas sur la date d'édition) et ما الأدب chez Dar Nahdat Misr Li Tibaa Wa Anachre (دار نهضة مصر للطباعة و النشر) édité en 1980, ISBN 977-285-0281.

Remarque : c'est toujours l'éditeur Dar Nahdat Misr Li Tibaa Wa Anachre (دار نهضة مصر للطباعة و النشر) qui édite les mêmes titres avec le même traducteur. On note juste une petite nuance dans le titre traduit. Dans ce cas précis, le deuxième éditeur a bien tous les droits, ceci est justifié par l'ISBN qui est renseigné.

Cinquième point, chose évidente mais essentielle à citer dans notre cas. L'ISBN est à prendre en considération dans la base.

Le tableau en "annexe 6" recense le reste des ouvrages traduits de Jean-Paul Sartre.

2.3.1.3 La Bibliographie des livres traduits vers l'arabe en Egypte.

La Bibliothèque Nationale d'Egypte a édité une bibliographie sous format papier, qui répertorie tous les ouvrages de langues étrangères traduits en arabe édités en Egypte de 1822 jusqu'à 1995.

Cette bibliographie est composée de huit volumes. Les six premiers recensent 13 659 notices, rédigées en arabe, et classées selon les dix grandes classes de la classification DEWEY¹¹ à savoir :

- 1- Généralités.
- 2- Philosophie et Psychologie.
- 3- Religion.
- 4- Sciences sociales.
- 5- Langage.
- 6- Science de la nature et mathématiques.
- 7- Techniques (sciences appliquées).
- 8- Les arts.
- 9- Littérature et rhétorique.
- 10- Géographie et histoire.

La classification décimale Dewey est un outil pour classer les documents. Il fut présenté dans notre cas comme solution pour homogénéiser la colonne (champs) "Genre" et apporter une cohérence à la base de données. Cet outil sera efficace à condition qu'il soit utilisé par l'ensemble du réseau. (En cas de difficulté d'indexation, chaque Bureau du livre pourra demander de l'aide auprès d'un responsable médiathèque du réseau français à l'étranger).

La directrice du département a donc validé ce choix qu'elle trouve intéressant et communiquera l'information au réseau.

¹¹ **BETHERY Annie.** *Abrégé de la classification décimale de Dewey.* Paris : Editions du cercle de la librairie, 1998, 317 p. [Ref 2]

Le septième volume de la bibliographie regroupe :

- o L'index des "AUTEURS" qui rassemble les auteurs des ouvrages d'origines (translittération en arabe), les traducteurs, les réviseurs et les préfaciers en arabe. Ils sont tous classés par ordre alphabétique, les mentions de responsabilité sont bien définies.
- o L'index des "TITRES" en arabe est classé par ordre alphabétique des titres.

Le huitième volume regroupe :

- o Les deux index "AUTEURS" et "TITRES" en caractères latin et classés par ordre alphabétique.

La bibliographie est classée par thème et non par langue d'origine du document traduit en arabe. Ceci demandera donc ultérieurement un long travail pour le recensement de tous les documents traduits du français. Mais le catalogue en soit, reste une mine d'or pour notre travail.

Pour effectuer ce travail d'analyse, une méthodologie et une politique de recensement doivent être mises en place pour tirer le maximum d'informations de ce catalogue.

Nous avons élaboré une méthodologie de recensement pour le département qui pourra servir le jour où le chantier du recensement sera lancé. (voir annexe 7)

Ce long travail d'analyse des notices, coûteux en temps et en énergie, nous a toutefois permis d'identifier de nombreux points essentiels pour définir correctement "les caractéristiques" des "Entités" de notre modèle conceptuel de données.

Question : « Comment allons-nous définir la notice du livre français ? »

Aucun renseignement concernant les données de l'ouvrage d'origine ne sont disponibles sur les documents primaires (vérification des ouvrages disponibles au CFCC).

De plus, le catalogue de la bibliothèque nationale ne fournit que le titre et l'auteur en caractère latin, ainsi que la translittération en arabe.

En revanche, parmi les titres traduits avec le concours du département de traduction du CFCC, nous trouvons les mentions "titre", "auteur", "édition" et "année d'édition" sur les premières pages du livre.

De plus, les bureaux du livre partenaires du projet sont capables de renseigner facilement les notices des titres français qui ont été traduits sous leur responsabilité.

Après ce constat, comment allons-nous définir la notice du livre français ?

Allons-nous prendre en compte l'ISBN, la maison d'édition, la collection, le numéro de la collection, le lieu d'édition, la date d'édition et le prix de l'ouvrage d'origine ? Où allons-nous nous contenter du titre et de l'auteur ?

Réponse :

Une notice française complète a été choisie par notre tutrice et directrice du département du livre et de traduction Dounia ABOURACHID, ainsi que notre deuxième tuteur, Monsieur Jean-Marie COMPTE, Conservateur général de la bibliothèque d'Alexandrie. La question a été posée au futur attaché culturel en Syrie, Monsieur Julien CHEVINESSE, pendant son passage au Département de traduction du CFCC du Caire, qui a confirmé le choix des tuteurs (notice française complète).

Présentation de la notice telle qu'elle est présentée sur le catalogue bibliographique de la bibliothèque nationale.

Titre : en caractère latin.

Auteur : en caractère latin.

Titre : en arabe.

Auteur : translittération en arabe.

Traducteur : en arabe.

Réviser : en arabe.

Lieu d'édition : en arabe.

Edition : en arabe.

Date d'édition : en chiffres indous.

Collation : la pagination et la taille du document catalogué.

Collection : en arabe.

N° collection : en chiffres indous.

La notice en arabe est correcte. Le problème, c'est que le catalogage n'est pas régulier, il manque le plus souvent un élément de la notice.

En guise de conclusion, cette ébauche de recensement et d'analyse du catalogue bibliographique, édité par la bibliothèque nationale d'Egypte, nous a permis de définir des points fondamentaux pour le cahier des charges. A savoir :

- La définition de la notice en français de l'ouvrage français.
- L'homogénéité du champ "Genre" dans tout le réseau des bureaux du livre par l'adoption et l'application des grandes classes de la classification décimale Dewey.

2.3.2 La Conseil Supérieur de la Culture d'Egypte.

2.3.2.1 Présentation.

Le Conseil qui le régit est entré en fonction en 1982 à la suite de la déclaration de son règlement interne. Il est présidé par le Ministre de la Culture, dirigé et supervisé par le secrétaire général.

Le conseil supérieur de la culture a évolué énormément durant ces dernières années, occupant une place importante au niveau culturel en Egypte et dans la région arabe.

Parmi ses activités on compte le projet national de traduction à travers lequel il a été traduit plus de 500 titres vers l'arabe.

2.3.2.2 Catalogue Bibliographique du Conseil Supérieur de la Culture d'Égypte.

Le catalogue papier édité en 2003 par le conseil suprême de la culture dans le cadre du projet national de traduction, en arabe (المشروع القومي للترجمة), regroupe les traductions de plusieurs langues (plus de 20 langues). Le nombre d'ouvrages français traduits est de 60 parmi 515 ouvrages au total.

Une présentation des champs renseignés d'une notice nous semble importante pour démarrer notre analyse du catalogue.

Photo : couverture du livre traduit en arabe.

Titre : traduit en arabe.

Auteur : translittération du nom et prénom de l'auteur en arabe.

Traducteur : en arabe.

Langue d'origine : La langue d'origine du document traduit¹².

Pagination : nombre de pages en chiffres indous.

Mesure : dimensions du livre.

Date d'édition : en chiffres indous.

Genre : plutôt des mots clés.

Résumé : un résumé du document en arabe.

Pour éviter la redondance, nous allons nous intéresser aux particularités de ce catalogue bibliographique.

Toutes les notices présentent la photo de la première de couverture de l'ouvrage traduit en arabe et mentionne la langue d'origine de l'ouvrage ainsi qu'un résumé.

Les nouvelles informations recensées sur ce catalogue sont l'intégration de la photo dans la notice, et le résumé. Ceci représente une nouveauté par rapport aux catalogues cités précédemment mais n'est en aucun cas une "innovation".

¹² 20 langues recensées dans le catalogue 2003.

En effet, le questionnaire que nous avons élaboré tout au début, comprenait la question suivante :

Pensez-vous que l'intégration de la couverture scannée du livre sur la page consultée soit :

Nécessaire Appréciable Facultative Superflue

Trois sur cinq personnes interrogées ont répondu "Appréciable" et deux "Facultative", avec des commentaires du genre :

- L'intégration des images va alourdir les notices.
- La connexion est lente chez nous.

Nous-mêmes, la Directrice du département et moi-même, nous sommes beaucoup interrogés sur ce point. Comment collecter les documents primaires ? Avons-nous le matériel nécessaire pour intégrer l'image de la couverture ? Sommes nous en possession des logiciels, des scanners incontournables ? Quel format choisir ?

De plus, au-delà du côté technique, il y a la question des droits. Est-on autorisé à faire ce genre d'opération sans craindre d'être confronté à des droits d'auteurs ?

Il est vrai que l'idée était bonne, mais l'application et la gestion nécessiteraient des compétences particulières, du matériel et beaucoup d'énergie. L'idée fut donc abandonnée.

Par contre, pour remédier à ce manque, nous avons proposé le champ URL à ajouter sur la notice pour avoir la possibilité de faire des liens vers les documents primaires en texte intégral sur le net et libre de droit.

2.4. Combinaison des analyses

Au moment de l'analyse des catalogues et des fichiers de recensement sous Excel ou Word des postes homologues au DTI, nous avons remarqué que la translittération en arabe des auteurs français changeait parfois d'un catalogue à un autre ou d'un pays à un autre.

Prenons par exemple le catalogue de la Bibliothèque Nationale d'Egypte. Nous avons trouvé une translittération que nous pouvons lire "Albert CAMI" "ألبيير كامى". Par contre sur le catalogue du département de traduction du CFCC, nous avons une autre translittération que nous pouvons lire "Albert CAMOU" "ألبيير كامو". En fin de compte, nous nous trouvons avec deux translittérations différentes en arabe d'un même auteur "Albert Camus". Or, il ne s'agit ici que d'un mot à deux syllabes. Nous vous laissons donc imaginer la translittération en arabe d'autres noms bien plus complexes que "CAMUS".

Cet exemple suffit pour montrer la complexité de l'opération, sachant que nous n'avons comparé que deux catalogues du même pays (Egypte).

Il ne s'agit pas de trancher sur la bonne translittération, celle du DTI ou de la Bibliothèque Nationale ? Elles existent toutes les deux et il faut les prendre en considération toutes les deux, voire plus, si nous rencontrons d'autres translittérations encore pour le même auteur.

Notre base de données va répertorier toutes les traductions du monde arabe, ce qui veut dire qu'une pluralité de translittération en arabe d'un même auteur d'un ouvrage français est inévitable et donc à prévoir.

Tout lecteur, chercheur, traducteur ou éditeur va saisir "Albert CAMUS" selon la translittération qu'il connaît. Dans notre cas, c'est soit la version DTI ou la version BN d'Egypte.

Forcément, la requête formulée par la version DTI, ne donnera pas les mêmes résultats que celle du BN d'Egypte. Ceci faussera toutes les données de la base.

Comment faire pour trouver tous les ouvrages traduits d' "Albert CAMI" "ألبيير كامى" et d' "Albert CAMOU" "ألبيير كامو" en une seule requête que ce soit la version DTI ou la version BN d'Egypte?

La réponse à cette question n'est pas une nouveauté dans le domaine, mais il faut la définir et la faire valider par les responsables, chose faite à la dernière réunion avec la directrice du département.

Concrètement et sans entrer dans les détails techniques, une fois la base de données installée, les catalogueurs vont commencer à cataloguer les notices bibliographiques des ouvrages français traduits en arabe depuis 1950. Le catalogueur recopiera, et d'une façon fidèle, toutes les données qui se trouvent sur le document primaire ou sur les catalogues bibliographiques.

Après le catalogage, c'est le valideur qui prendra la relève pour valider la notice. Dans le cas où une nouvelle translittération s'ajoute, le valideur rattachera cette dernière à une translittération vedette qui la gèrera et qui fera le lien entre toutes les notices qui pointent vers toutes les translittérations d'un même auteur.

Le résultat d'une recherche par "Albert CAMI" "ألبيير كامى" ou par "Albert CAMOU" "ألبيير كامو" sera donc toujours la même quelque soit la translittération.

Le même problème se pose au niveau de la translittération en français des traducteurs, réviseurs, préfaciers, maisons d'édition et collections.

Le valideur devra donc indexer "les auteurs" translittérés en arabe et "les traducteurs, réviseurs, préfaciers" translittérés en français. Quand aux maisons d'édition et aux collections, il n'y aura pas de translittération vedette. Par contre, un champ réservé à la translittération est prévu dans les tables édition et collection.

Cette solution va permettre aux chercheurs francophones (chercheurs dans le sens d'internautes) d'interroger la base de données en français : aussi bien les données d'origine que la translittération en français des traducteurs, des réviseurs, des préfaciers, des maisons d'éditions et des collections de la notice en langue arabe.

De même pour les chercheurs arabophones, ils auront accès à la notice en arabe de l'ouvrage traduit, ainsi qu'à la translittération en arabe de l'auteur (sous différentes formes) de l'ouvrage français.

3. Cahier des charges.

Le cahier des charges est le préalable indispensable à une base de données réussie. Il consiste à étudier la circulation de l'information au sein du poste de travail, à déterminer les saisies à effectuer, les calculs et les tris qui devront être accomplis par la base de données.

La rédaction du cahier des charges a consisté à formaliser et à synthétiser toutes les informations qui avaient été recueillies et analysées au cours de la phase précédente en restant le plus simple possible et en répondant de façon intelligible pour tous et toutes aux questions que le projet pose.

3.1. La définition des objectifs du projet

Dans sa politique de diffusion de la culture française à l'étranger, le Ministère des Affaires Etrangères met en place une politique à long terme de soutien d'éditeurs étrangers s'engageant, en contre-partie, dans la publication d'auteurs français. En plus des Programmes d'Aide à la Publication (PAP) fonctionnels depuis 1990, le MAE donna son accord après la réunion de Tanger (Maroc), début 2004, à la mise en place d'une base de données bilingue (français-arabe) des ouvrages français traduits en arabe depuis 1950 dans tout le monde arabe.

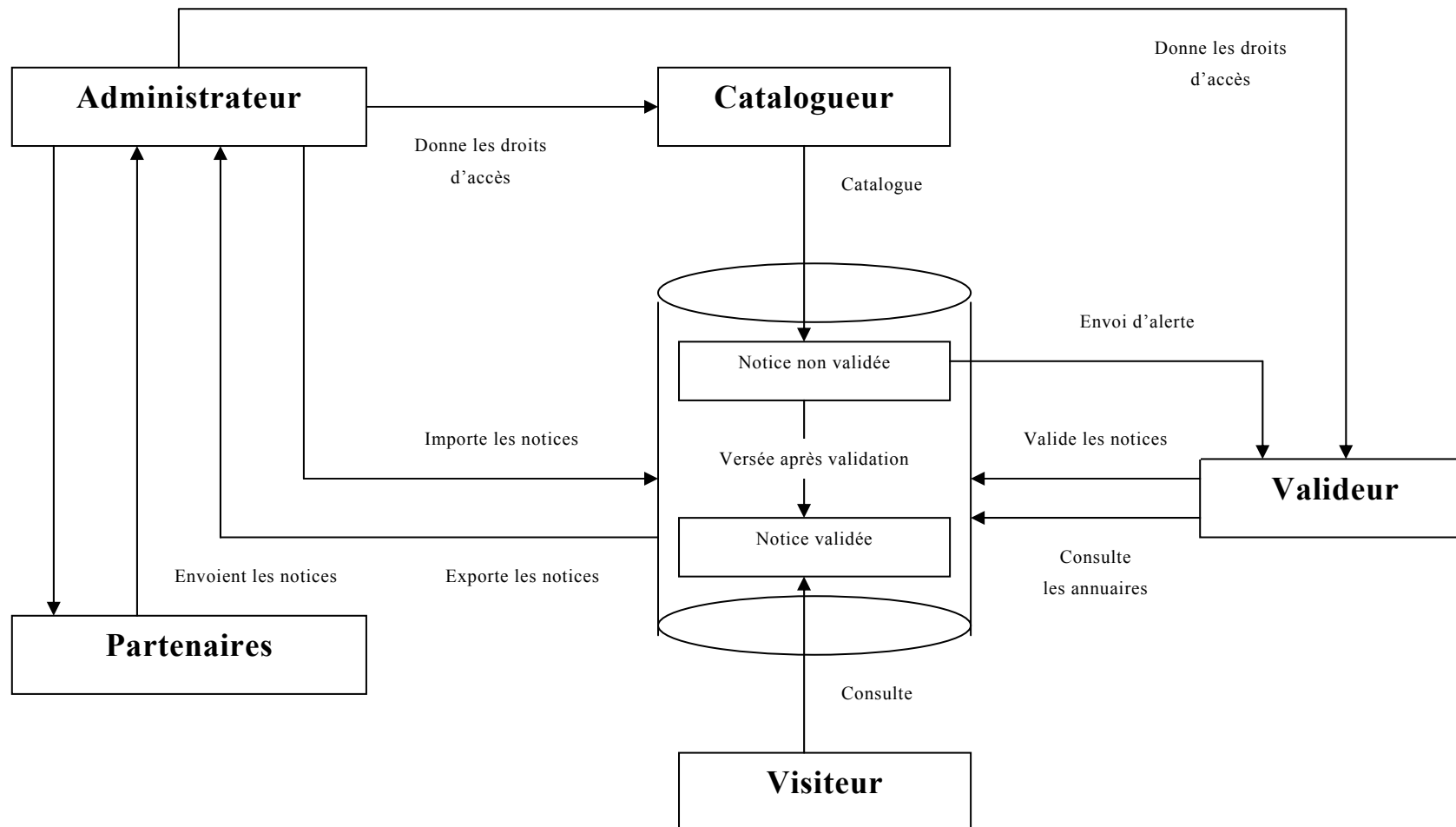
Le projet démarra en tant qu'idée. Puis les directeurs et responsables des bureaux du livre présents à la réunion de Tanger (Syrie, Liban, Maroc, Algérie, Tunisie et Egypte) s'y engagèrent.

Voici le projet tel qu'il m'a été présenté :

- Une base de données gratuite, bilingue (français-arabe), consultable sur Internet et actualisable par les postes concernés, avec un système de validation par le Caire. Elle regroupera :
 - Toutes les notices, essentiellement des monographies, des traductions d'ouvrages français en arabe depuis 1950, dans tout le monde arabe, en commençant par les six pays présents à la réunion de Tanger.
 - La liste des traducteurs, des éditeurs et des collections.
 - A terme, tous les bureaux du livre du monde arabe pourront se joindre au projet et verser leurs notices dans la base de données en question.

A partir de ce constat voici donc le schéma représentant le "Modèle Conceptuel de Communication".

Modèle Conceptuel de Communication



3.2. La situation existante

D'après notre analyse de l'existant, il n'existe aucune base de données bilingue (français-arabe) dans le réseau des bureaux du livre de l'ambassade de France à l'étranger. C'est depuis la réunion de Tanger que les bureaux du livre partenaires du projet ont commencé à faire des recensements de documents français traduits vers l'arabe.

Les documents recensés sont saisis sous format Excel, et l'intitulé des colonnes n'est pas commun à tous les fichiers traités. Nous avons pris en considération tous les champs existants sous Excel soit sous forme d'Entité soit sous forme de Caractéristique dans le Modèle Conceptuel de Données (MCD). La base de données doit donc permettre l'importation des fichiers Excel.

3.3. Les contraintes techniques

La base de données sera hébergée sur le serveur du Centre Français de Culture et de Coopération, sous la responsabilité de l'informaticien du service informatique du CFCC. Elle doit prendre en considération et être compatible avec le serveur web du CFCC.

3.3.1 Les caractéristiques du serveur web du CFCC.

- OS: Linux - Red Hat - Fedora Core 2
- Noyau: kernel-2.6.6-1.435.2.1
- Serveur web: apache (httpd-2.0.49-4)
- Moteur php: php-4.3.6-5
- Moteur perl: perl-5.8.3-18
- SGBD: mysql-server-3.23.58-9

3.3.2 La sécurité et la sauvegarde.

- Le service informatique du CFCC fournira l'ordinateur pour l'hébergement de la base de donnée et assurera sa sécurité. Le réseau du CFCC se trouve derrière un firewall / proxy tournant sous Debian.

- La sauvegarde (Backup) est à la charge du service informatique du CFCC.

3.3.3 L'accès à la base de données.

Deux genres d'internautes auront accès à la base via une interface en français ou en arabe, au choix sur la page d'entrée.(Accueil)

- Les usagers (chercheurs d'informations) en mode lecture et sans authentification.

- Les utilisateurs (valideurs et catalogueurs) en mode écriture. L'identification se fera par le nom et le mot de passe de l'utilisateur.

3.4. Etude des données

3.4.1 Modèle Conceptuel des Données.

L'analyse des données constitue le point de passage obligé de toute conception d'application mettant en œuvre un SGBDR (système de gestion de base de données relationnelle).

Nous allons adopter la méthode du modèle entités-associations-propriétés (E-A-P)¹³, qui est un outil simple et efficace, très répandu chez les développeurs français.

Le MCD de la future base données se compose de sept entités, huit associations et soixante propriétés.

3.4.1.1 Le schéma du modèle conceptuel des données.

¹³ **ANDRE Pascal, VAILLY Alain.** *Conception des systèmes d'information : Panorama des méthodes et des techniques.* Paris : Ellipses, 2001, p 29. [Ref 1]

Malgré tout le soin et l'attention que nous avons prêté à ce que le MCD soit le plus explicite possible, il reste "un dossier composé de textes donnant, sous forme de phrases, une définition des entités, des associations et des propriétés".¹⁴

3.4.1.2 Description des entités.

Notice : regroupe les caractéristiques bibliographiques et physiques du document français d'origine ou, la notice du document traduit en arabe.

Responsabilité : contient les noms, les prénoms (en français ou en arabe avec les translittérations en français ou en arabe des auteurs, des traducteurs, des réviseurs et des préfaciers), et les autres caractéristiques nécessaires pour la constitution d'un annuaire.

Editeur : décrit les caractéristiques en français ou en arabe d'une maison d'édition de l'ouvrage français ou de l'ouvrage traduit en arabe.

Collection : réunit les attributs en français ou en arabe d'une collection.

Genre : Dans l'entité "genre" la caractéristique "nom_genre" comprendra les dix classes de la classification décimale DEWEY.

Catalogueur : rassemble les caractéristiques du catalogueur. (personne responsable du catalogage des notices bibliographiques).

Valideur : rassemble les caractéristiques du valideur. (personne responsable de la validation des notices bibliographiques après le catalogage).

¹⁴ op.cit. p 46. [Ref 1]

3.4.1.3 Description des propriétés.

Concernant ce point, nous allons décrire et nommer les propriétés qui sont abrégées ou peu explicites.

Etat : propriété de l'entité notice. Elle informe sur l'état du document (en cours de traduction, disponible, épuisé).

Projet : propriété de l'entité notice. Il s'agit des noms des Programme d'Aide à la Publication (PAP) comme le projet "TAHA HUSSEIN" pour l'Egypte.

Url_notice : propriété de l'entité notice. Elle permet de relier une notice à plusieurs URL. (exemple d'une adresse permettant d'avoir accès au texte intégral libre de droit sur le net).

Nom_translit_Editeur : propriété de l'entité éditeur. C'est la translittération en français ou en arabe du nom de la maison d'édition.

Contact_Editeur : propriété de l'entité éditeur. Renseigne sur la personne responsable à contacter.

Nom_translit_Collection : propriété de l'entité collection. C'est la translittération en français ou en arabe du nom de la collection.

Contact_collection : propriété de l'entité collection. Renseigne sur le responsable ou le directeur de la collection.

Nom_Genre : propriété de l'entité genre. Cette propriété comprendra les dix classes de la classification décimale DEWEY¹⁵ qui sont :

¹⁵ op.cit.[Ref 2]

- 1- Généralités.
- 2- Philosophie et Psychologie.
- 3- Religion.
- 4- Sciences sociales.
- 5- Langage.
- 6- Science de la nature et mathématiques.
- 7- Techniques (sciences appliquées).
- 8- Arts.
- 9- Littérature et rhétorique.
- 10- Géographie et histoire.

Code_Catalogueur : propriété de l'entité catalogueur. C'est la propriété du code d'accès du catalogueur.

Type_Catalogueur : propriété de l'entité catalogueur. Par exemple, médiathécaire, bibliothécaire, secrétaire...

Code_Valideur : propriété de l'entité valideur. C'est la propriété du code d'accès du valideur.

Type_Valideur : propriété de l'entité valideur. Par exemple, directeur, bibliothécaire.

3.4.1.4 Description des associations et des cardinalités.

Traduit : est une association réflexive qui fait le lien entre la notice d'origine qui est unique et la notice du document traduit qui peut être une ou plusieurs, d'où la cardinalité (0,n).

La cardinalité (0,1) de la notice de l'ouvrage d'origine permettra au système d'accepter les notices des documents traduits qui n'auront pas dans l'immédiat de notice de rattachement au document d'origine.

Est vedette : est une association réflexive qui fait le lien entre une responsabilité vedette [cardinalité (0,1)] et une ou plusieurs formes de responsabilités, d'où la cardinalité (1,n). La cardinalité (0,1) veut dire que les formes de responsabilités ont soit une vedette soit aucune vedette dans le cas où la notice cataloguée n'est pas validée.

Ecrit : fait le lien entre une notice et ses responsabilités (auteur, traducteur, réviseur, préfacier). Une responsabilité forme ou vedette peut avoir une notice ou plusieurs notices (1,n). Une notice peut avoir une responsabilité ou plusieurs.

Edite : fait la relation entre l'éditeur et la notice. Les cardinalités (1,n) et (1,n) s'expliquent par le fait qu'une notice peut avoir un ou plusieurs éditeurs et qu'un éditeur peut avoir une ou plusieurs notices.

Unit : fait le lien entre une notice et la collection à laquelle cette notice appartient. Une notice ne peut avoir qu'une collection (1,1) et une collection peut avoir une ou plusieurs notices (1,n).

Classé-en : lien entre la notice et les genres qui la qualifient. Une notice peut avoir un ou plusieurs genres (exemple : un document traitant de l'histoire des sciences peut être classé : Histoire et Sciences.)

Crée : fait le lien entre une notice et son créateur (catalogueur). Une notice est créée par un et un seul catalogueur (1,1).

La cardinalité (0,n) : la cardinalité minimum "0" représente par exemple un catalogueur qui n'a pas créé de notices. La cardinalité maximum "n" représente les catalogueurs qui ont créé chacun une ou plusieurs notices.

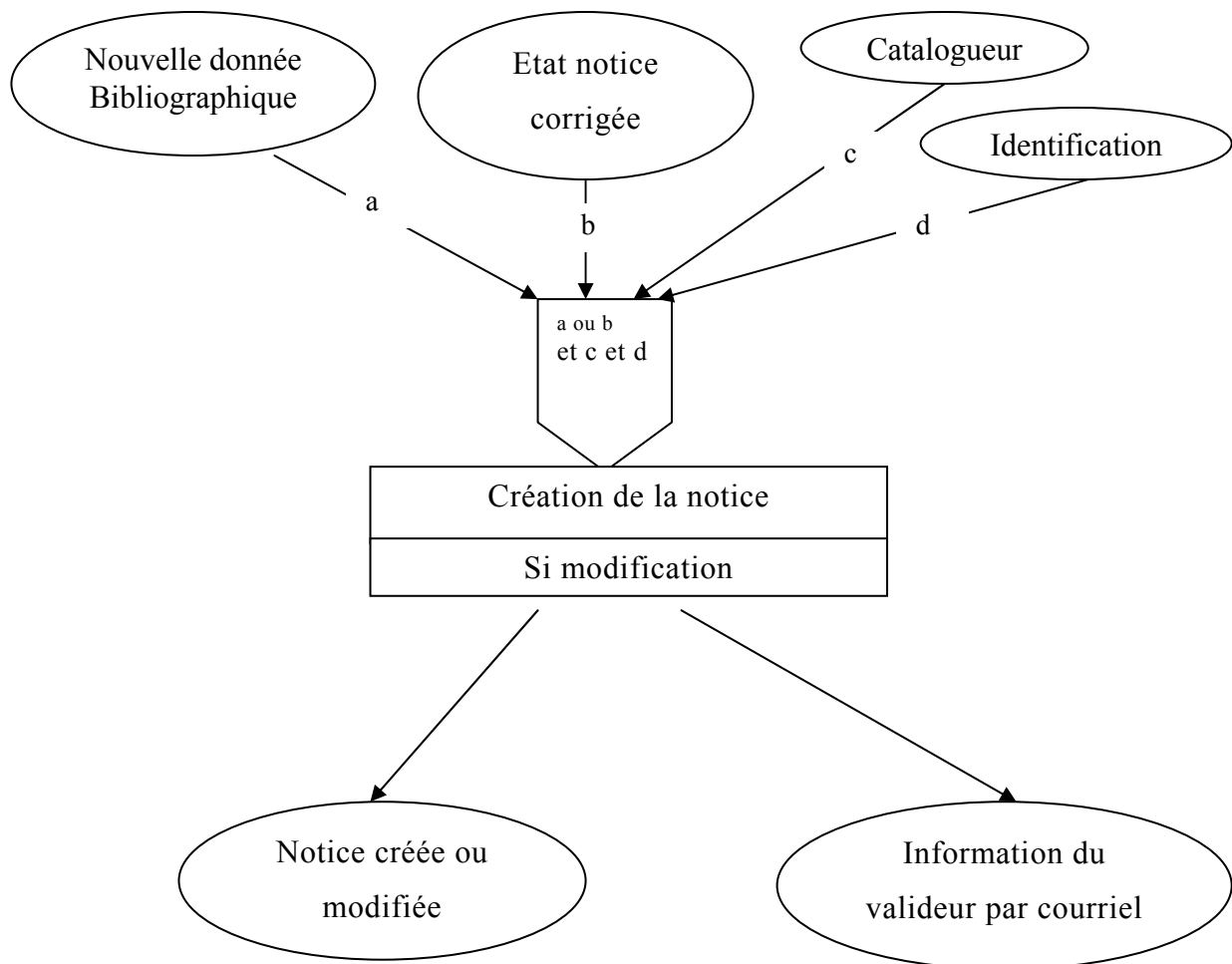
Valide : fait le lien entre une notice et son valideur. Une notice est validée par un et un seul valideur (1,1).

La cardinalité (0,n) : la cardinalité minimum "0" représente par exemple une occurrence valideur qui n'est pas lié à l'association. La cardinalité maximum "n" note que le valideur valide une ou plusieurs notices.

3.4.2 Modèle Conceptuel de Traitement.

Le modèle conceptuel de traitement va nous permettre de traiter la dynamique du système, c'est-à-dire les opérations qui sont réalisées en fonction d'événements.

3.4.2.1 Processus d'enregistrement.



Nouvelle donnée bibliographique : le catalogueur crée la notice à partir des fiches bibliographique¹⁶, des catalogues bibliographiques, des documents primaires etc.

Etat notice corrigée : c'est la correction d'un état de notice rejetée (voir le processus de validation).

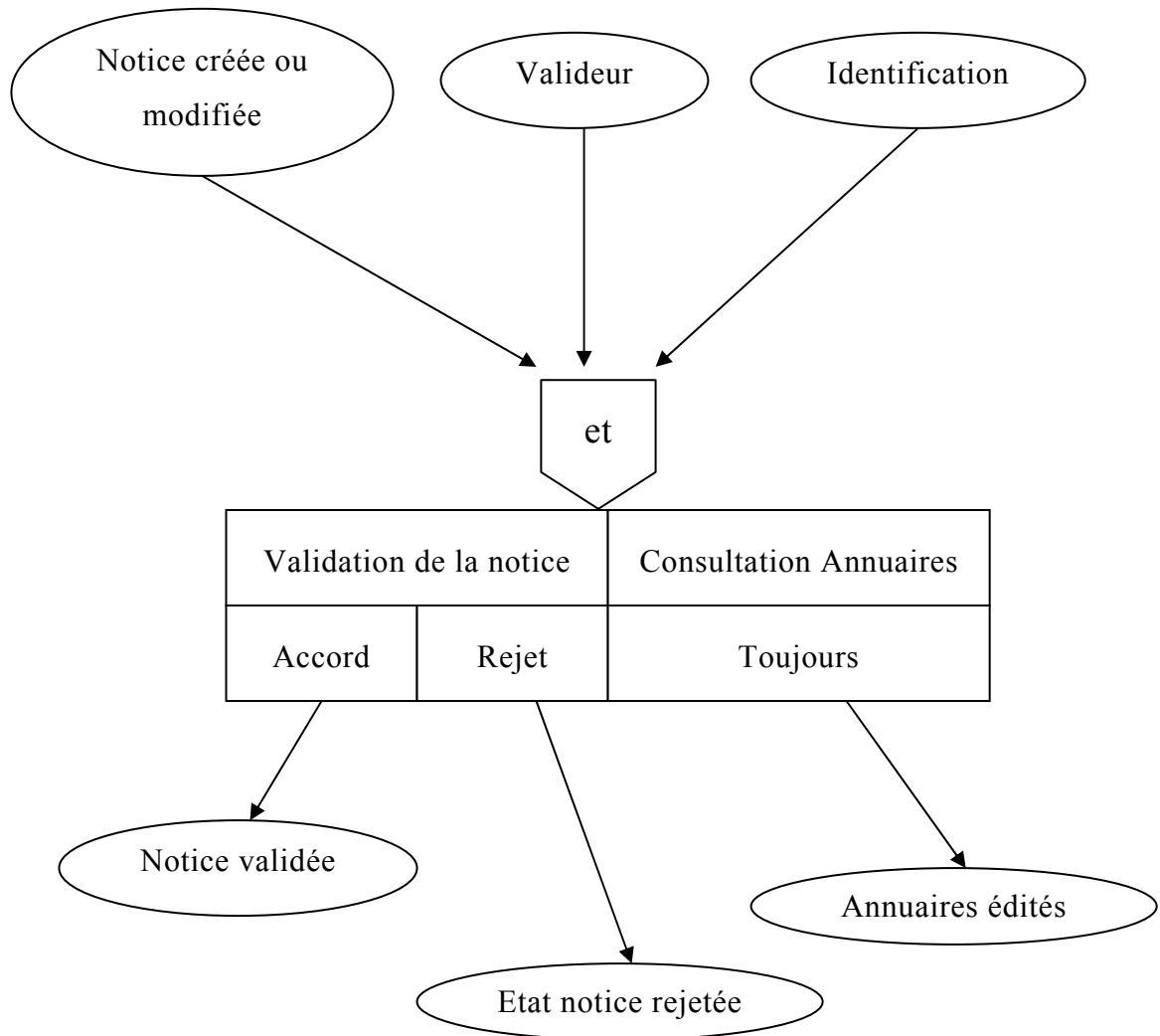
Identification : :(voir le processus de sécurité).

Notice créée ou modifiée : cette notice n'est accessible qu'au valideur (voir processus validation) et non pas à l'utilisateur (voir processus recherche et consultation).

Information du valideur par courriel : Tout processus d'enregistrement par un catalogueur donné entraînera l'envoi d'un message d'information au valideur chargé de valider les notices enregistrées par ce catalogueur.

¹⁶ Pièce de papier ou de carton servant aux différents registres d'une bibliothèque (Le grand dictionnaire terminologique).

3.4.2.2 Processus de validation.



Notice créée ou modifiée, par le catalogueur : c'est le résultat du processus d'enregistrement.

Valideur : informé par le message (voir processus d'enregistrement), il y a un besoin de validation de notice.

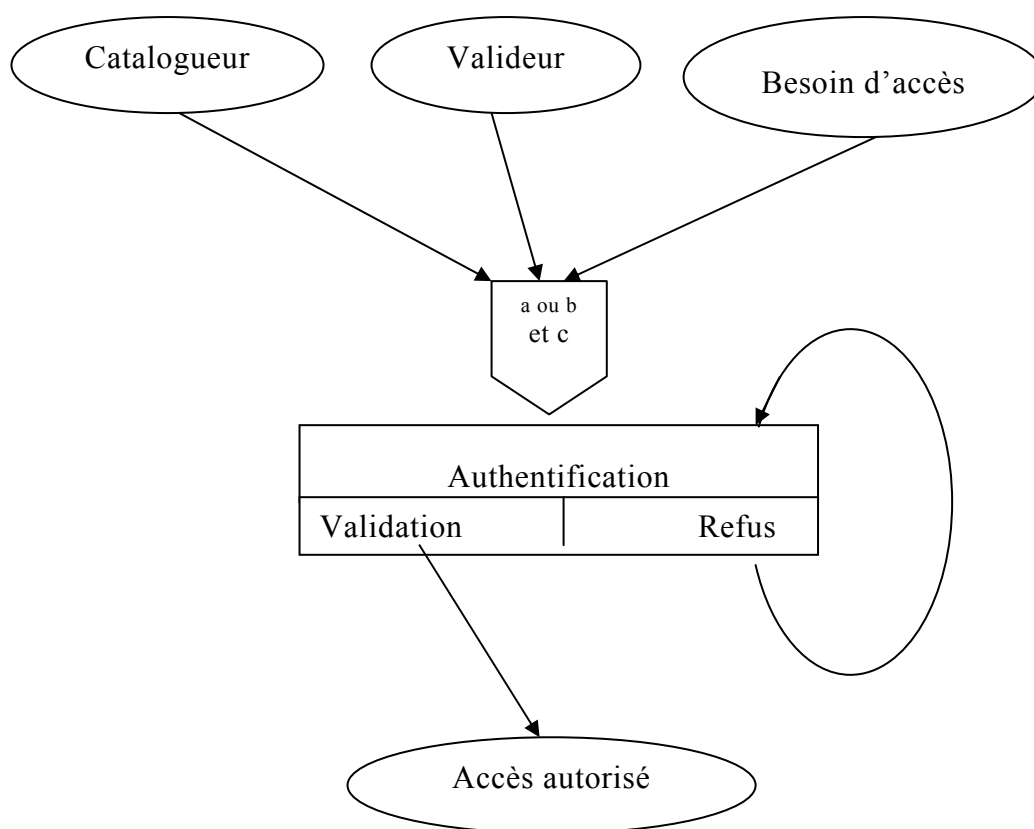
Identification : (voir le processus de sécurité).

Notice validée : le valideur donne son accord. La notice est éditée (catalogue édité, voir le processus de recherche et de consultation). Cette opération de validation entraînera une mise à jour du catalogue car une fois la notice validée, elle est basculée réellement dans la base.

Notice rejetée : (non validée) est une notice éditée transmise au catalogueur pour effectuer des corrections.

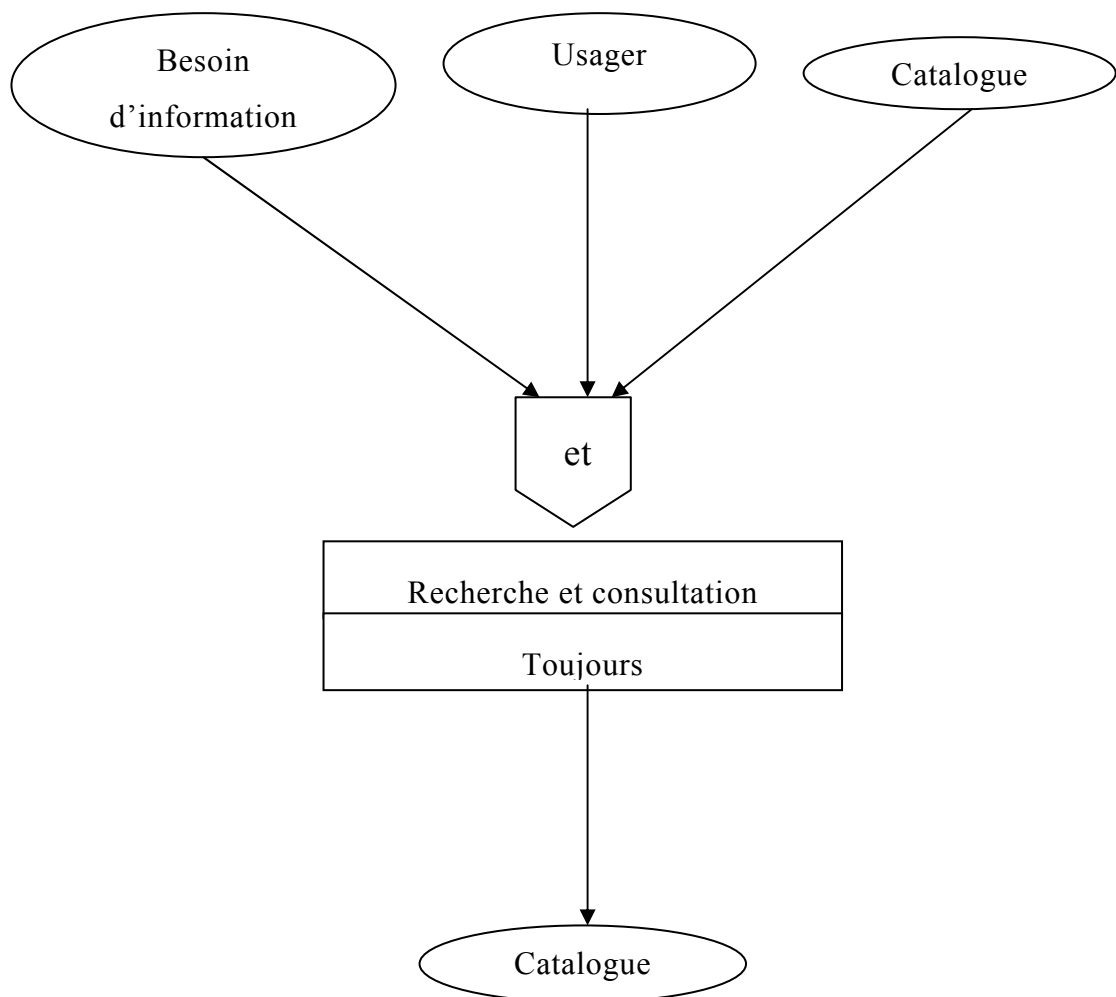
Consultation annuaires : est un outil de travail pour les responsables (valideurs) afin d'éditer l'annuaire des traducteurs ou réviseurs pour des éventuels projets de traduction. On peut aussi éditer l'annuaire des auteurs pour des conférences, tables rondes ou l'annuaire des maisons d'édition.

3.4.2.3 Processus de sécurité.



- Un besoin d'accès pour cataloguer ou valider nécessite une authentification
- L'accès est autorisé quand l'authentification est validée par le système.
- Une erreur d'authentification entraîne un refus d'accès puis un retour à la page d'identification.

3.4.2.4 Processus de recherche et de consultation.

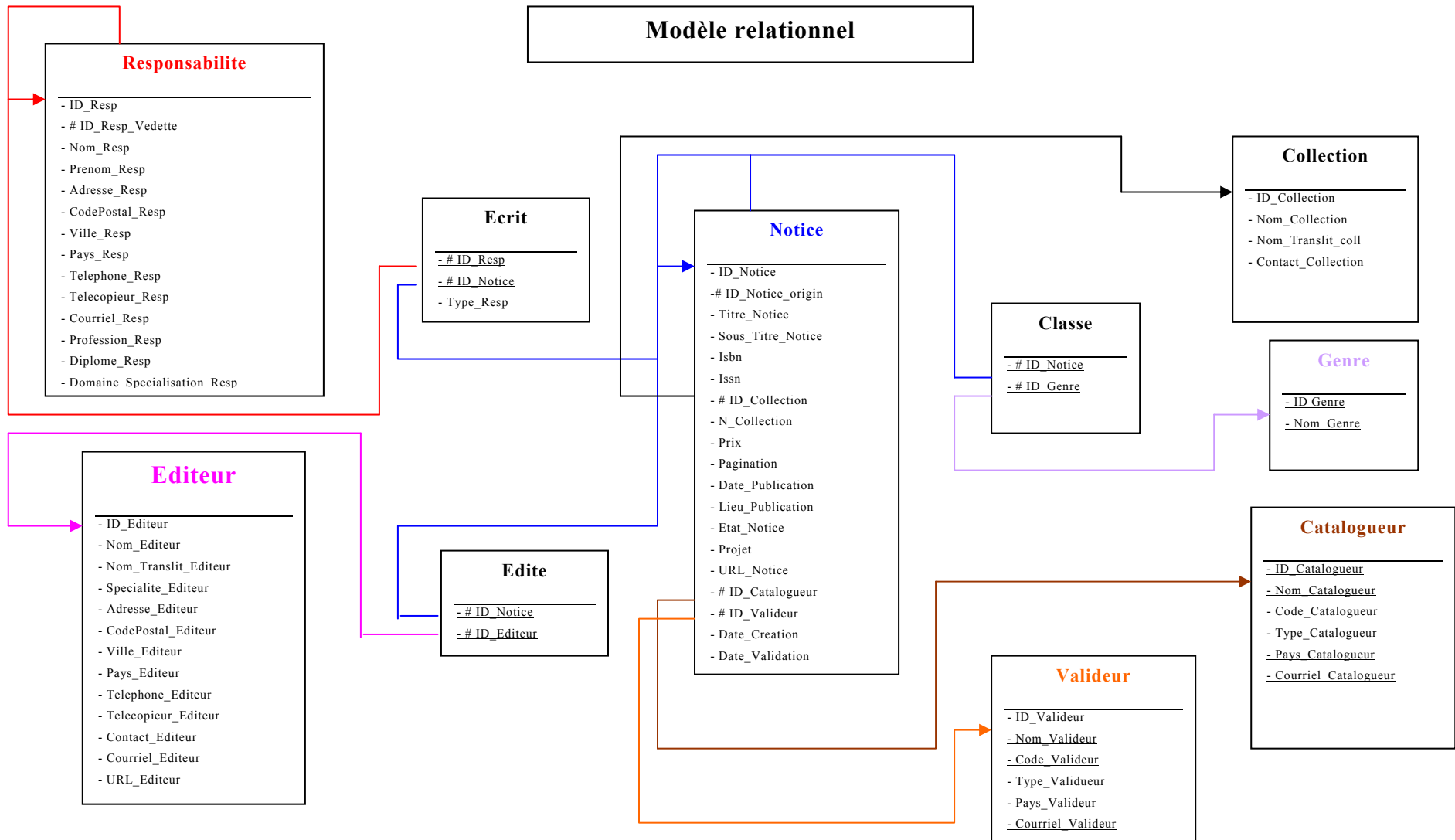


Un besoin de recherche ou de consultation du catalogue par un usager se conclut par l'édition du catalogue.

3.4.3 Modèle Relationnel.

Le modèle conceptuel des données tel que nous l'avons constitué et présenté n'est pas suffisamment formel pour pouvoir être utilisé seul durant la phase du développement de la base de donnée. La conversion du MCD en un ensemble d'objets plus précis (modèle relationnel) permettra de dégrossir le problème et de passer d'un texte formel à une structure de données.

3.4.3.1 Le schéma du modèle relationnel.



3.4.3.2 Description des tables.

Les tables doivent gérer les caractères en français et en arabe.

Nous tenons donc à préciser que les notices représentant les documents sont en Unicode et Unimarc. « *Le premier objectif d'Unimarc est de faciliter l'échange international de données bibliographiques sous forme électronique* ». ¹⁷

¹⁷ *Manuel UNIMARC :Format bibliographique*, version française, trad. par Marc Chauveinc. Mûchen : K. G. Saur, 2002. p 1. [Ref 4]

Notice

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_notice	int (4)		PRIMARY	0	auto_increment	Identifiant de la notice.
id_notice_origine	int (4)		MUL	0		Identifiant de la notice d'origine.
titre_notice	varchar (240)					Titre de la notice.
sous_titre_notice	varchar (240)	YES				Sous-titre de la notice.
isbn	varchar (20)	YES				Numéro ISBN.
issn	varchar (20)	YES				Numéro ISSN.
id_collection	int (4)			0		Identifiant de la collection.
n_collection	varchar (10)	YES				Numéro de la collection.
prix	varchar (10)	YES				Prix du document.
pagination	varchar (64)	YES				Pagination de la notice.
date_publication	year (4)	YES				Date de publication.
lieu_publication	varchar (60)	YES				Lieu de la publication du document.
etat_notice	enum('en service', 'épuisé', 'à paraître')	YES				Etat du document.
projet	varchar (60)	YES				Projets et programme d'aide à la traduction.
url_notice	varchar (150)	YES				URL éventuel de du document sur le net.
id_catalogueur	int(4)			0		Identifiant du catalogueur.
id_valideur	int(4)			0		Identifiant du valideur.
date_creation	timestamp(8)					Date de création.
date_validation	timestamp(8)	YES				Date de validation.

Responsabilité

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_resp	int (4)		PRIMARY	0	auto_increment	Identifiant de la responsabilité.
id_resp_vedette	int (4)		MUL	0		Identifiant de l'autorité responsable.
nom_resp	varchar (30)	YES				Nom de la responsabilité.
prenom_resp	varchar (30)	YES				Prénom de la responsabilité.
adresse_resp	varchar (255)	YES				Adresse de la responsabilité.
code_postal_resp	varchar (15)	YES				Code postal de la responsabilité.
ville_resp	varchar (60)	YES				Ville de résidence la responsabilité.
pays_resp	varchar (45)	YES				Pays de la responsabilité.
telephone_resp	varchar (35)	YES				Téléphone de la responsabilité.
telecopieur_resp	varchar (35)	YES				Télécopieur de la responsabilité.
courriel_editeur	varchar (60)	YES				Adresse électronique de la responsabilité.
profession_resp	varchar (45)	YES				Profession de la responsabilité.
diplome_resp	varchar (60)	YES				Diplômes de la responsabilité.
domaine_resp	varchar (60)	YES				Domaines de spécialisation.

Ecrit

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_resp	int (4)		MUL	0		Identifiant de la responsabilité associée.
id_notice	int (4)		MUL	0		Identifiant de la notice associée.
type_resp	enum('auteur','tra ducteur','réviseur , 'préfacier')					Titre de responsabilité.

Editeur

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_editeur	int (4)		PRIMARY	0	auto increment	Identifiant de l'éditeur.
nom_editeur	varchar (255)		MUL			Nom de l'éditeur.
nom_translit_editeur	varchar (255)	YES				Nom en translittération de l'éditeur.
specialite_editeur	varchar (60)	YES				Spécialité de l'éditeur.
adresse_editeur	varchar (255)	YES				Adresse de l'éditeur.
code_postal_editeur	varchar (15)	YES				Code postal de l'éditeur.
ville_editeur	varchar (60)	YES				Localité du siège de l'éditeur.
pays_editeur	varchar (45)	YES				Pays de l'éditeur.
telephone_editeur	varchar (35)	YES				Numéro de téléphone de l'éditeur.
telecopieur_editeur	varchar (35)	YES				Numéro de télécopieur de l'éditeur.
contact_editeur	varchar (60)	YES				Personne à contacter chez l'éditeur.
courriel_editeur	varchar (60)	YES				Adresse électronique de l'éditeur.
url_editeur	varchar (150)	YES				URL de l'éditeur.

Edite

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_editeur	int (4)		MUL	0		Identifiant de l'éditeur associé.
id_notice	int (4)		MUL	0		Identifiant de la notice associée.

Collection

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_collection	int (4)		PRIMARY	0	auto_increment	Identifiant de la collection.
nom_collection	varchar (255)					Nom de la collection.
nom_translit_collection	varchar (255)					Nom en translittération de la collection.
contact_collection	varchar (60)	YES				Contact du responsable ou directeur.

Genre

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_genre	smallint (2)		PRIMARY	0	auto_increment	Identifiant du genre.
nom_genre	varchar (60)	YES				Dix classes de la classification Dewey représente le nom du genre (français / arabe).

Classe

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_genre	smallint (2)		MUL	0		Identifiant du genre associé.
id_notice	int (4)		MUL	0		Identifiant de la notice associée.

Catalogueur

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_catalogueur	int (4)		PRIMARY	0	auto_increment	Identifiant du catalogueur.
nom_catalogueur	varchar (60)					Nom du catalogueur.
code_catalogueur	varchar (20)					Code d'accès du catalogueur.
type_catalogueur	varchar (30)	YES				Différentes catégories de catalogueurs.
pays_catalogueur	varchar (45)	YES				Pays du catalogueur.
courriel_catalogueur	varchar (60)	YES				Adresse électronique du catalogueur.

Valideur

Field	Type	Null	Key	Default	Extra	Rôle
id_valideur	int (4)		PRIMARY	0	auto_increment	Identifiant du valideur.
nom_valideur	varchar (60)					Nom du valideur.
code_valideur	varchar (20)					Code d'accès du valideur.
type_valideur	varchar (30)	YES				Différentes catégories de valideurs.
pays_valideur	varchar (45)	YES				Pays du valideur.
courriel_valideur	varchar (60)	YES				Adresse électronique du valideur.

3.5. interface web.

Le réseau des bureaux du livre des Ambassades de France à l'étranger ne possède pas de charte graphique commune. La rédaction d'une charte validée par tout le réseau serait coûteuse en temps et en énergie. (Ceci pourrait faire l'objet d'un stage).

A partir de ces constats, notre travail s'est basé essentiellement sur le côté fonctionnel de la base de données beaucoup plus que sur le côté ergonomique.

Pour la conception de l'interface web, il était nécessaire d'inclure dans le questionnaire élaboré au début de notre stage la question suivante :

Connaissez-vous des bases de données bilingues qui répertorient des ouvrages français traduits vers d'autres langues ?

OUI

NON

Si oui, lesquelles ? (Adresse du site Internet / le responsable / l'administrateur).

La réponse à cette question nous a permis de relever les sites suivant qui sont la source et la base de la conception de notre interface web.

- Index Translatonium (UNESCO).¹⁸
- Une base de données qui recense les livres en anglais sur la France à New Delhi.¹⁹
- IFTokyo, en projet.²⁰
- Le site du Réseau des Bibliothèques Egyptiennes.²¹

¹⁸ <http://databases.unesco.org/xtrans/xtra-form.html> (consulté le 10.07.2004).

¹⁹ <http://www.fircdel.com> (consulté le 14.07.2004).

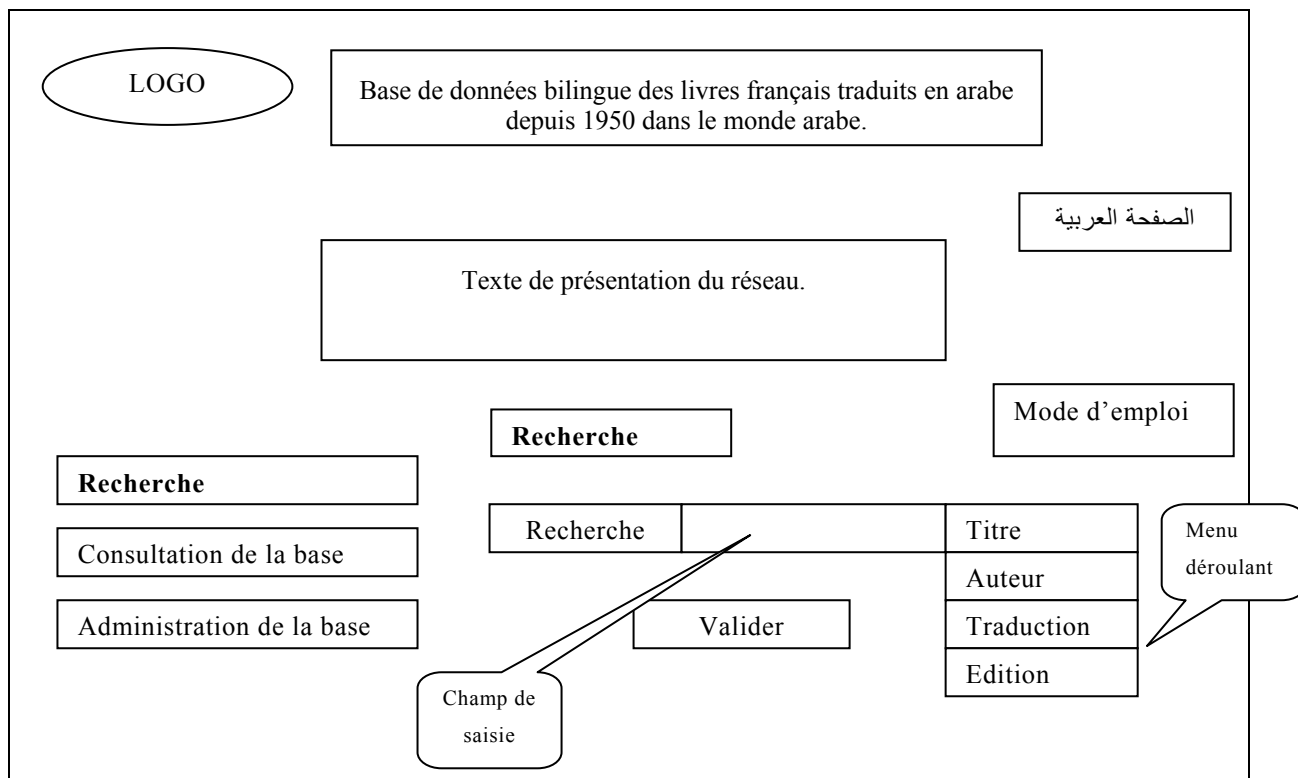
²⁰ <http://www2.ifjtokyo.or.jp> .Version bêta. (consulté le 21.07.2004).

²¹ <http://www.egyptlib.net.eg> (consulté le 22.08.2004).

Après l'évaluation et l'analyse des sites (voir annexe n° 8), nous avons conclu avec la directrice du département de traduction du CFCC du Caire les points suivants :

- L'interface doit permettre à l'internaute (usager ou utilisateur) d'accéder de manière conviviale à la base de données en passant par un navigateur Internet.
- L'internaute doit accéder directement à la version française du site. La version arabe sera accessible à partir d'un bouton de navigation situé en haut à droite de la page (rappel le sens de l'écriture en arabe).
- La page d'accueil doit regrouper les points et rubriques suivants : (voir schéma n°1).

o Schéma n° 1.



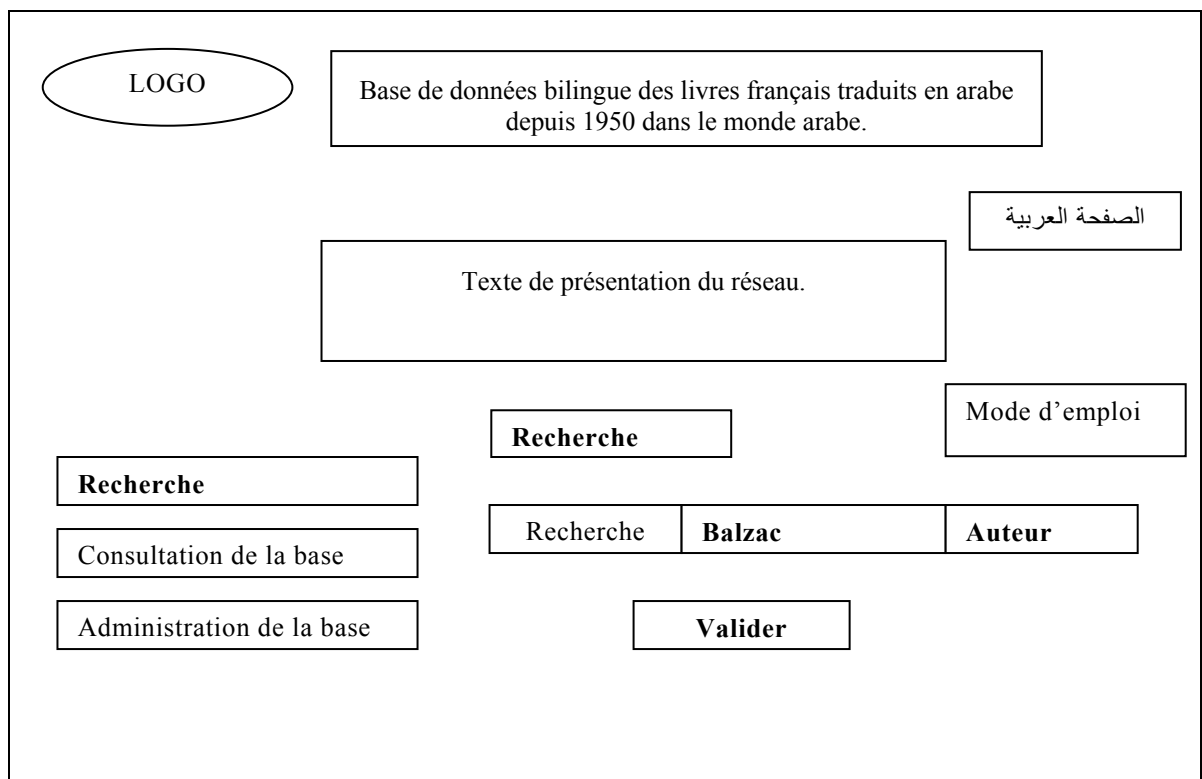
En dehors du Logo (à définir), la colonne de gauche doit comporter essentiellement les rubriques suivantes :

- Recherche.
- Consultation de la base.
- Administration de la base.

3.5.1 Le Module Recherche.

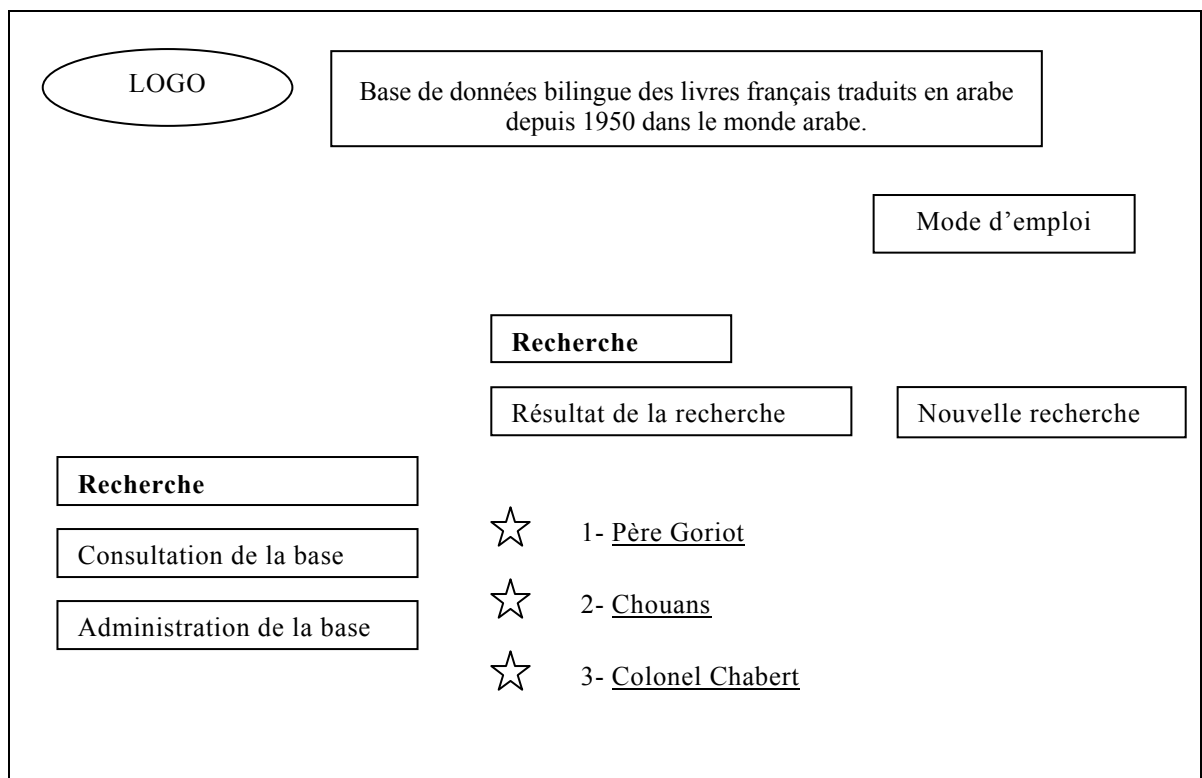
La rubrique "Recherche" fait partie de la page d'accueil. Elle regroupera, la présentation du réseau des bureaux du livre et de la base de données, un mode d'emploi qui explique le mode recherche et le mode consultation, et un formulaire de recherche situé au centre de la page d'accueil avec un menu déroulant permettant la recherche par titre, par auteur, par traducteur et par édition.

o Exemple de recherche par Auteur : Schéma n° 2.



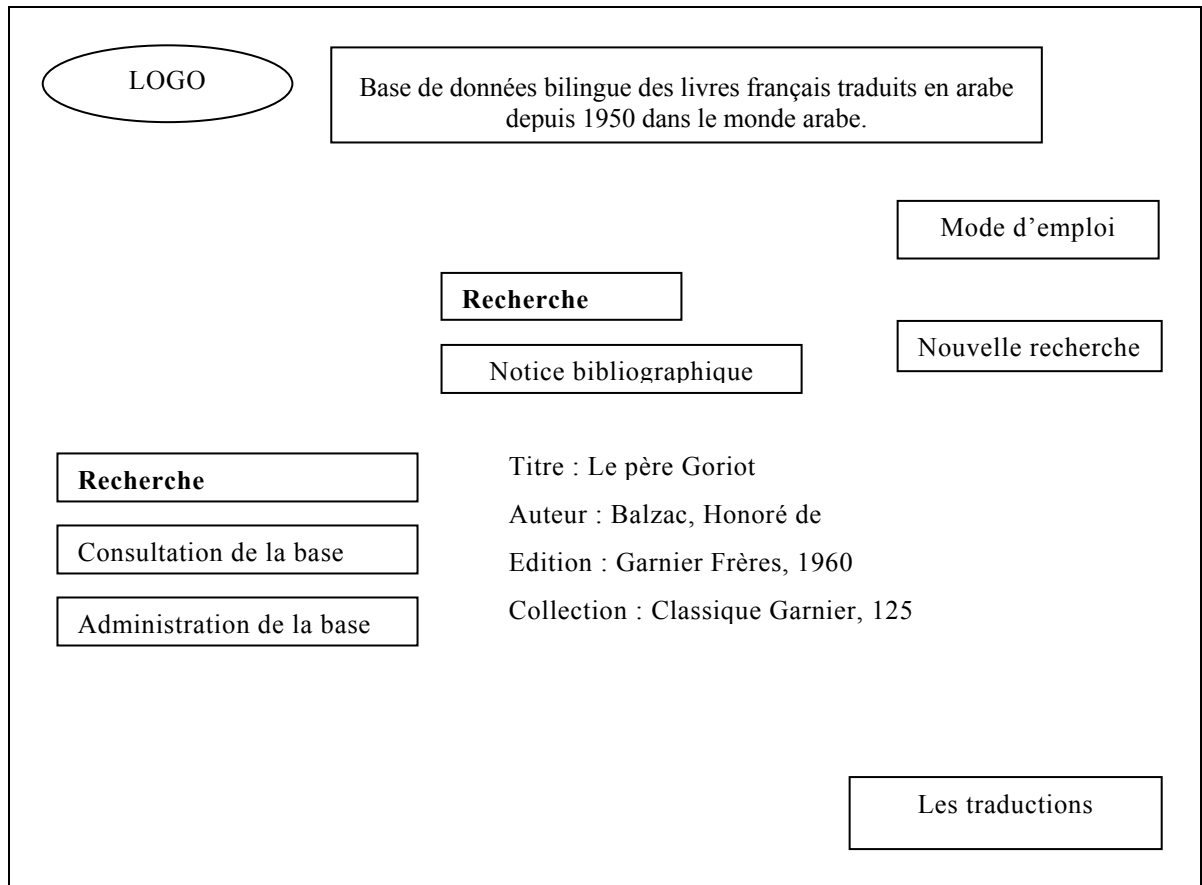
Si la base ne contient aucun titre traduit de l'auteur "Balzac", un affichage reprendra la formule de la requête (la reprise de la requête permet d'attirer l'attention de l'utilisateur sur des éventuelles fautes de saisie) et informera sur l'inexistence des titres dans la base de données en proposant un lien hypertexte pour effectuer une nouvelle recherche. Dans notre exemple l'auteur recherché se trouve dans la base. L'écran suivant va présenter les titres de l'auteur "Balzac" traduits en arabe. Voir schéma n° 3.

o Schéma n° 3.



Le choix de la version française est décidé dès que l'utilisateur interroge la base en français. Pour avoir accès à la version arabe il faut retourner à la page de recherche en cliquant sur le bouton de gauche "Recherche" ou sur le bouton de droite "une nouvelle recherche" (le bouton "Page en arabe" "الصفحة العربية" n'est plus affiché). En cliquant sur le titre, un autre écran affiche la notice française (affichage des champs renseignés au catalogage). Voir le schéma n°4.

o Schéma n° 4.



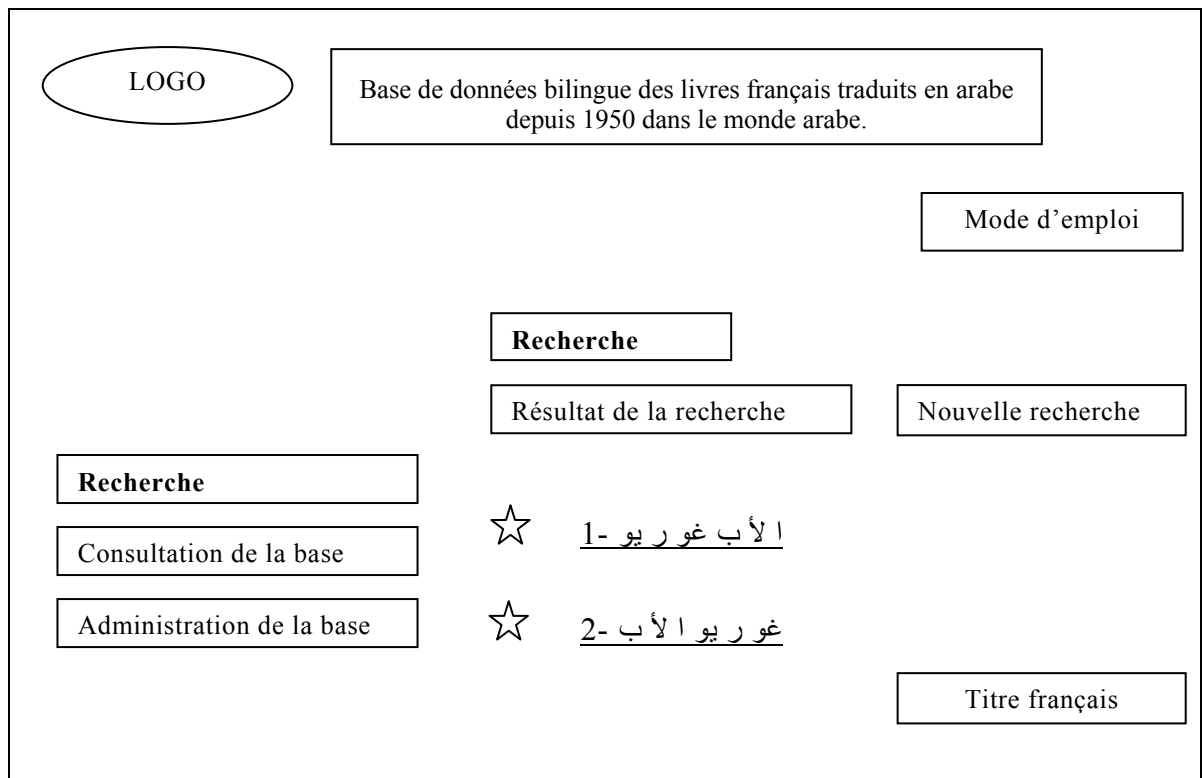
La notice affichée ne reprend pas tous les attributs de la table notice en français. Elle affiche seulement : titre, sous-titre, isbn, issn, "l'édition, la date d'édition et le lieu d'édition" "le nom de la collection et le numéro de la collection", le prix, la pagination, le genre, l'état, le projet et l'url.

Pour faciliter la lecture de la notice, une concaténation doit être faite pour "Nom_Editeur, Date_Publication et Lieu_Publication" et pour "Nom_Collection et N_Collection".

De plus un bouton intitulé "Les Traductions" pointe vers toutes les traductions en arabe effectuées à partir de ce titre (rappel : un titre français a une ou plusieurs traductions en arabe). Ainsi, pour avoir accès à un ou à l'ensemble des titres traduits, il faut cliquer sur le bouton "Les Traductions".
(voir schéma n°5).

En cliquant sur le nom de la maison d'édition, une nouvelle page affichera tous les titres édités par cette maison d'édition et c'est pareil pour la collection.

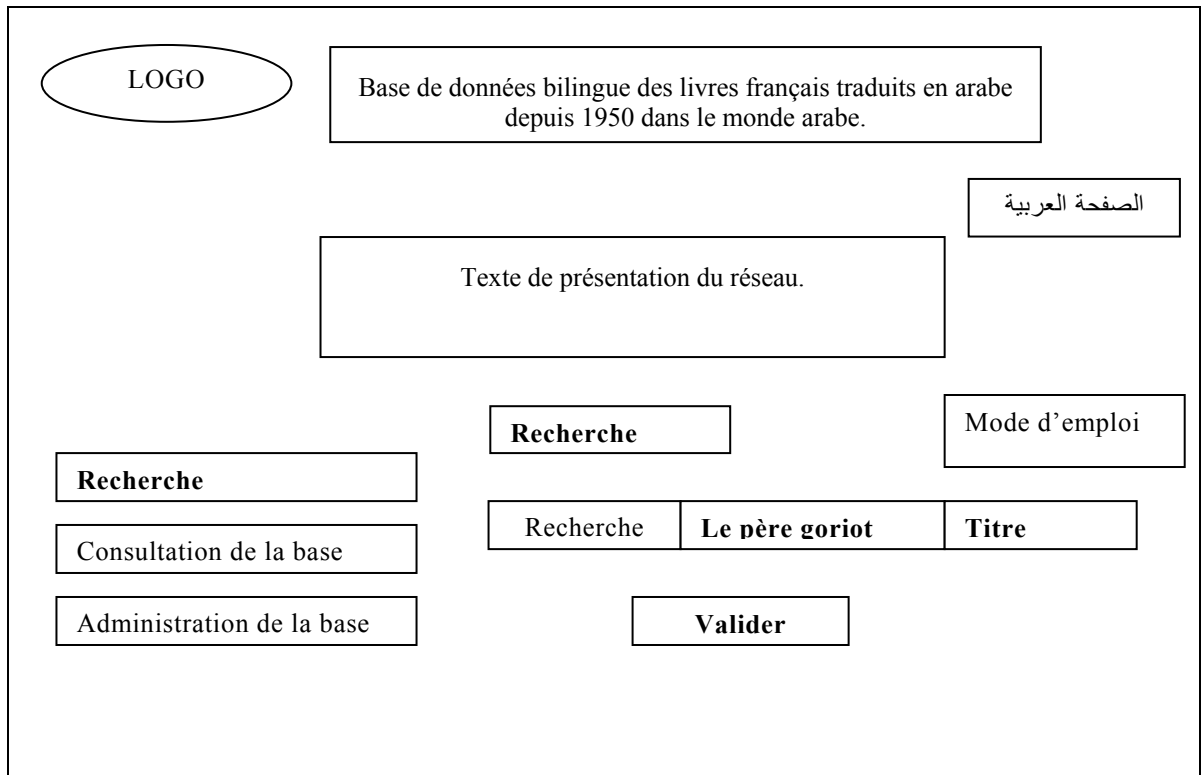
o Schéma n° 5.



Il se trouve que le titre *Le père Goriot* a été traduit deux fois (pure fiction pour illustrer notre exemple). En cliquant sur un titre des deux titres, l'utilisateur aura accès à la notice complète en version arabe. Pour le retour au titre d'origine, cliquer sur le bouton "Titre français".

Après la présentation de la recherche par "Auteur", nous allons aborder la recherche par "Titre".

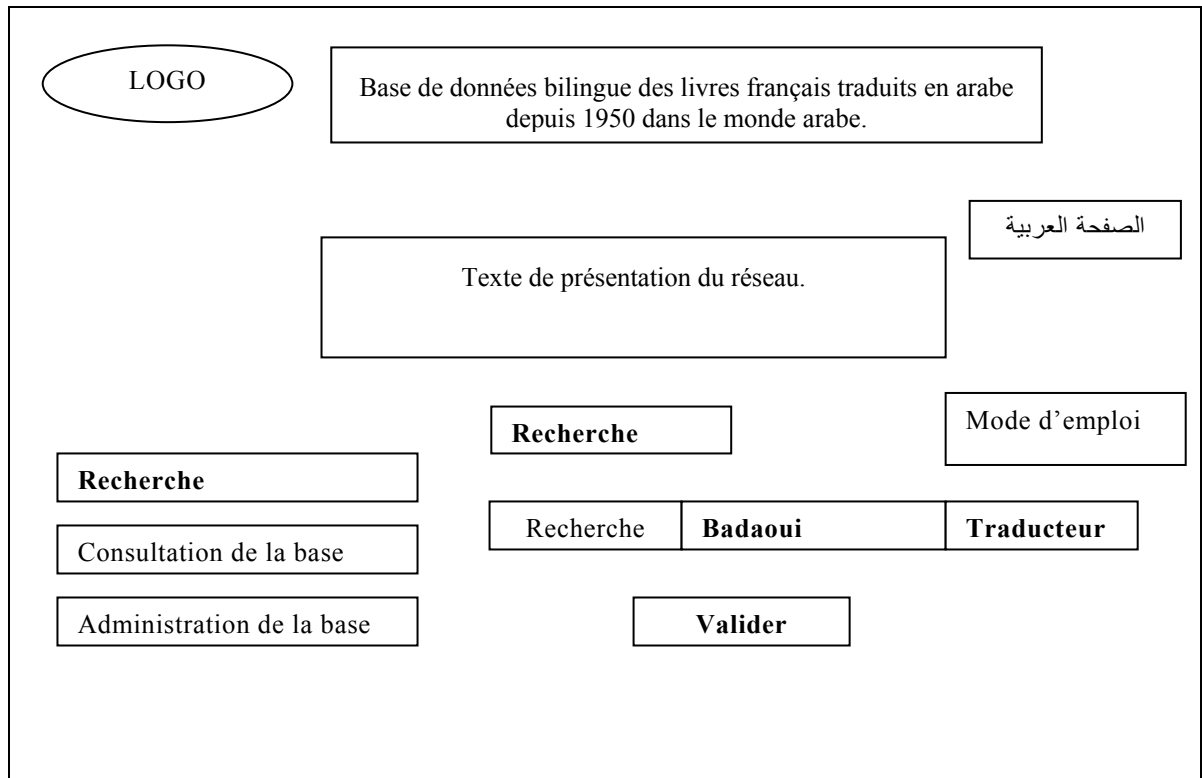
o Schéma n°6.



Cette recherche ne cause aucun problème dans le sens où si le titre est catalogué, le chercheur aura le titre qui donnera accès à la notice. Cette dernière pointerait ensuite vers les titres en arabes qui donneront accès à leurs notices respectives.

Cette recherche ne cause aucun problème dans le sens où si le titre est catalogué, le chercheur aura le titre qui donnera accès à la notice. Cette dernière pointerait ensuite vers les titres en arabes qui donneront accès à leurs notices respectives.

o Schéma n°7.



Avant de commencer l'analyse et le développement de cet exemple, il faut préciser que nous avons remarqué pendant nos analyses des catalogues papier et autres supports que les translittérations changent d'une maison d'édition à une autre.

C'est pour cela nous avons choisi dans cet exemple un usager francophone qui cherche un traducteur arabe. L'usager cherche un traducteur nommé "BADAQUI", la saisie du nom dépendra de la translittération dont cet usager a connaissance. Pour notre exemple nous avons choisi « BADAWI », comme deuxième translittération possible.

Dans le cas de notre base de données, l'usager peut saisir BADAQUI ou BADAWI, la réponse sera la même et correspondra à tous les ouvrages traduits par le traducteur (BADAQUI ou BADAWI). En effet dans la base, nous avons fait en sorte que chaque forme soit rattachée à sa notice et que les deux formes du même traducteur soient rattachées à une et une seule vedette validée par le valideur.

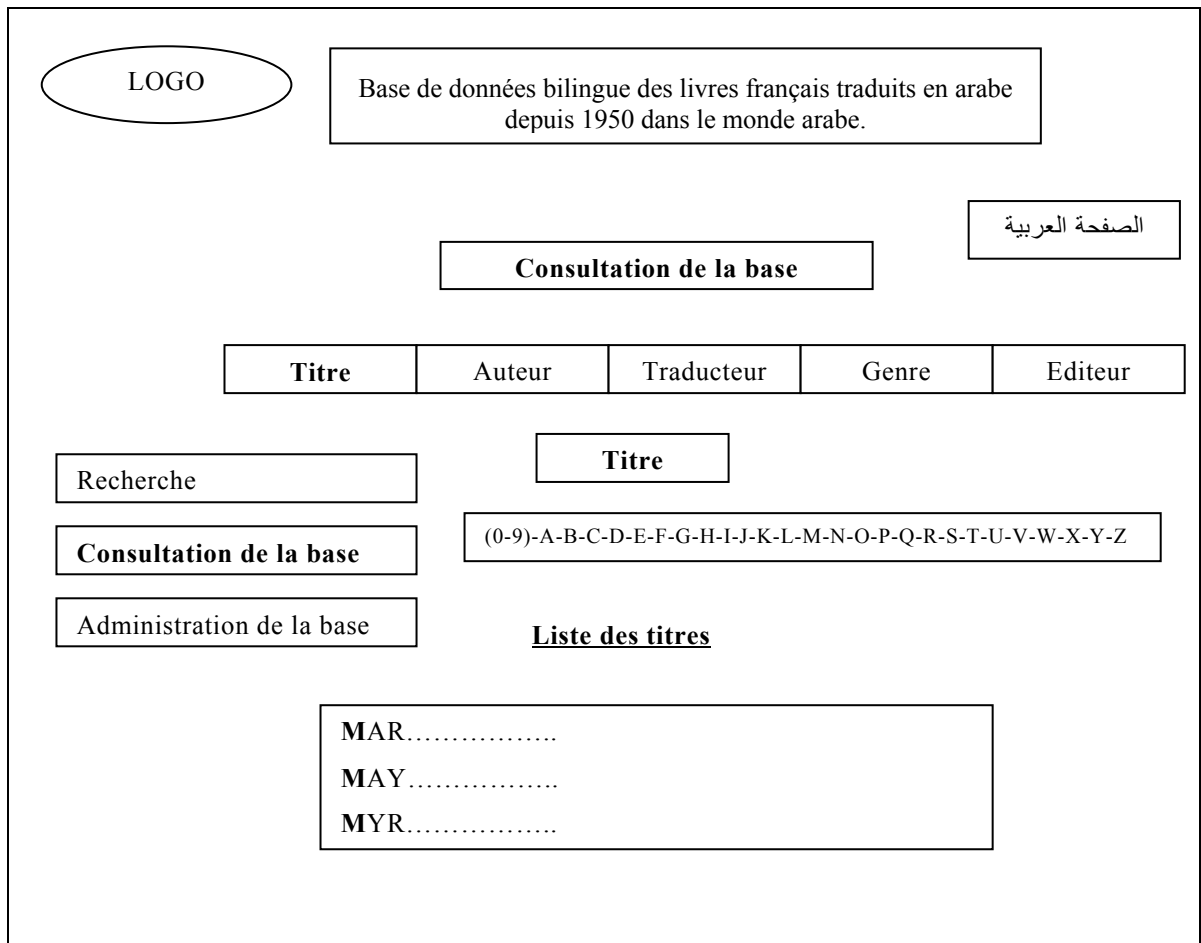
Cette vedette est elle même rattachée à toutes les notices qui ont comme traducteur les formes BADAOUI ou BADAWI. D'où l'utilité de la vedette responsabilité.

3.5.2 Le Module Consultation.

Le module de consultation permet aux usagers de consulter la totalité des documents catalogués (validés) dans la base de données.

Le bouton "version arabe" en haut à droite permet la consultation en version arabe. Celle-ci sera semblable à la version française, c'est-à-dire que l'utilisateur arabophone pourra consulter la base par titre, par auteur, par traducteur, par genre du document, ou par éditeur.

- o Le schéma n°8 présente une vue consultation en français.



Ce schéma représente la consultation de la rubrique "Titre". La barre alphanumérique offre un raccourci. Dans l'exemple du schéma n°8, l'utilisateur a fait le choix de la lettre "M", donc l'affichage doit commencer à partir de "M" en respectant l'ordre alphabétique des titres.

Le (0-9) donne accès aux titres qui commencent par des chiffres par exemple : *1001 activités autour du livre* de Philippe BRASSEUR.

Une chose très importante à prendre en considération dans la consultation, c'est que le système doit afficher les titres en faisant abstraction des articles et des déterminants. (voir schéma n°3).

La consultation par auteur prend en considération les vedettes validées et non pas les formes.

Le but de la consultation est la communication des titres français traduits en arabe. Ainsi en cliquant sur une rubrique on a accès soit aux titres, soit aux auteurs, aux traducteurs, aux genres ou aux éditeurs, un simple clic sur la rubrique :

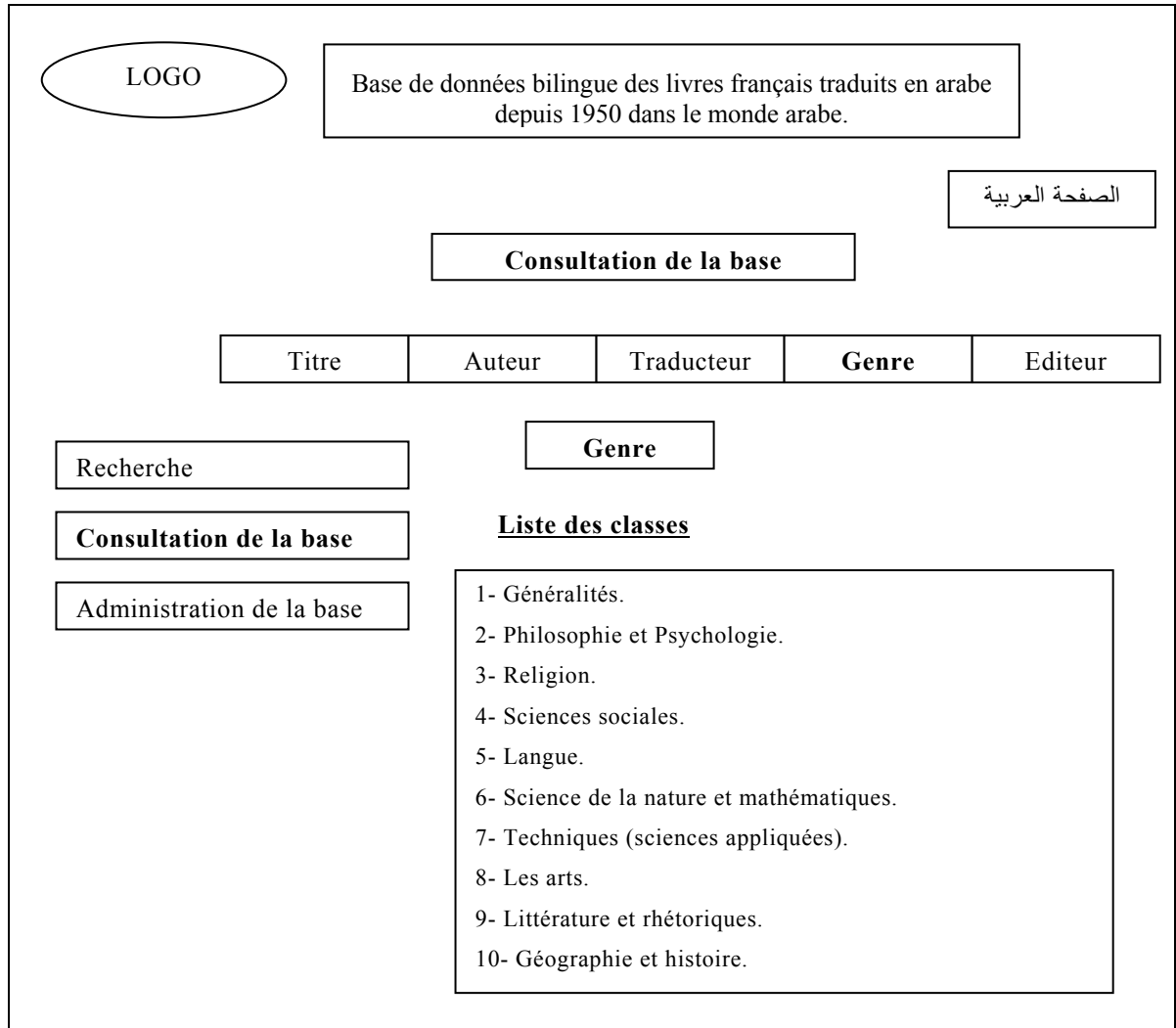
Titre : en français donne accès à la notice française, qui donne accès aux titres traduits en arabes et enfin leur notice.

Auteur : permet de communiquer aux usagers tous les auteurs des ouvrages français dont les titres ont été traduits vers l'arabe (voir schéma 3, 4 et 5).

Traducteur : seuls les traducteurs qui ont une translittération en français validée seront affichés. Leurs noms en lien hypertexte donnent accès aux titres des ouvrages qu'ils ont traduits (ainsi qu'à la notice en arabe de chaque ouvrage traduit).

Genre : La consultation par genre, affichera une page intermédiaire qui comprendra les dix classes de la classification Dewey (schéma n°9). Le choix d'une classe doit donner accès aux titres catalogués sous cette dernière. Le bouton "retour aux genres" permettra l'affichage des dix classes.

o Schéma n°9.



L'interface arabe sera identique à la version française. Au catalogue, le champ genre sera renseigné par les dix classes de la classification Dewey traduites en arabe.

Editeur : la liste des éditeurs doit être classée par ordre alphabétique. Elle donnera accès aux titres édités par ces maisons d'édition, qui donneront accès aux notices détaillées.

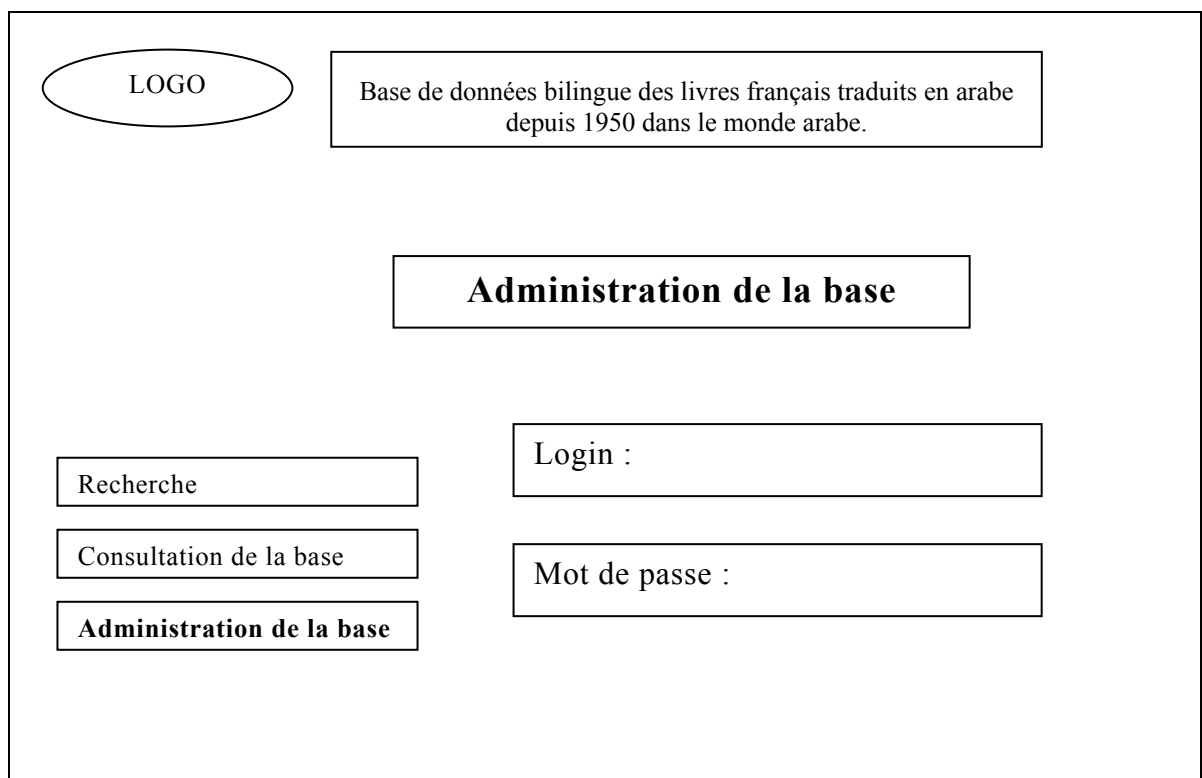
Attention : Les vues "consultation de la base" ne représentent en aucun cas les annuaires des traducteurs ou des éditeurs. Cette question sera traitée plus tard dans la rubrique "Administration de la base".

3.5.3 Le Module Administration.

Depuis le début de la partie interface web, nous étions toujours en mode lecture. Le module administration, réservé aux catalogueurs et valideurs, est un mode d'écriture qui permettra d'enrichir le contenu de la base de données.

L'accès à cette rubrique nécessite une authentification valide du login et du mot de passe délivrés à la demande par l'administrateur de la base de donnée (l'informaticien du CFCC).

o Schéma n° 10.



Il faut noter que les catalogueurs n'auront le droit que de créer les notices bibliographiques. En revanche, les valideurs en plus de la consultation des annuaires "Traducteur, Editeur et Collection", auront la responsabilité entière de la validation des notices.

3.5.3.1 Module Catalogage.

Après une authentification validée, le catalogueur aura accès à une notice bibliographique vierge qui permettra le catalogage de l'ouvrage français (Schéma n°11). Le catalogueur devra alors renseigner les tables auteur, éditeur et collection s'il s'agit d'un nouvel auteur ou éditeur ou collection. En cliquant sur "Auteur", "Edition" ou "Collection". Le catalogueur aura accès aux formulaires vierges de ces derniers, à renseigner aussi.

- o Schéma n°11 : Formulaire de saisie de l'ouvrage français.

LOGO	Base de données bilingue des livres français traduits en arabe depuis 1950 dans le monde arabe.	
	بطاقة بالفرنسية	
Catalogage de l'ouvrage français		
Titre :		
Sous-titre :		
Auteur :		
ISBN :		
ISSN :		
Editeur :		
Collection :		
N° collection :	Prix (en euros) :	Etat :
Date d'édition :	Lieu d'édition :	Pagination :
Genre :		
Projet :		
URL :		
Catalogueur :	Date de création :	
Valideur :	Date de validation :	
Enregistrer		Quitter

Pour cataloguer un ouvrage traduit en arabe le bouton "بطاقة بالفرنسية" permettra l'accès à une notice bibliographique vierge en arabe (voir schéma n°12).

o Schéma n° 12 : Formulaire de saisie de l'ouvrage traduit en arabe.

شعار	ثبت ببليوغرافي فرنسي-عربي للكتب الفرنسية المترجمة إلى اللغة العربية في العالم العربي منذ 1950	
	فهرسة الكتاب العربي	Notice en français
عنوان:		
عنوان فرعي:		
مؤلف (بالعربية):		
مؤلف (بالفرنسية):		
U مترجم (بالعربية):		
مترجم (بالفرنسية):		
U مراجع (بالعربية):		
مراجع (بالفرنسية):		
كاتب مقدمة (بالعربية):		
كاتب مقدمة (بالفرنسية):		
ISSN :	ISBN :	
U الناشر (بالعربية):		
الناشر (بالفرنسية):		
U المجموعة (بالعربية):		
المجموعة (بالفرنسية):		
الحالة:	الثمن (يورو):	رقم المجموعة:
عدد الصفحات:	مكان النشر:	تاريخ النشر:

Schéma n° 12 (suite) :

نوع الكتاب:	
برنا مح:	
الموقع:	
المفهرس:	تاريخ الفهرسة:
المتبث:	تاريخ التثبيت:
سجل	خروج

NB : le terme entre parenthèse (بالفرنسية) (en français) veut dire translittération en français tel quelle est sur la source d'information qui permet le catalogue.

Pendant le catalogage de la notice en arabe, le catalogueur doit renseigner respectivement les liens quand c'est la première fois qu'ils sont catalogués dans la base de données à savoir, le traducteur مترجم (بالعربية), le réviseur مراجع (بالعربية) U, l'éditeur الناشر (بالعربية) U et la collection المجموعة (بالعربية) U.

3.5.3.2 Module Validation.

Les notices créées par les catalogueurs ne sont pas ajoutées directement à la base de données. Le valideur comme son titre l'indique, aura la charge de traiter et de valider les notices. Une validation se fait après la révision du travail antérieur de catalogage, voire après quelques modifications. Toutefois, en plus de cela la validation s'effectue surtout après le rattachement des formes vers les vedettes existantes ou parfois après la création de nouvelles vedettes.

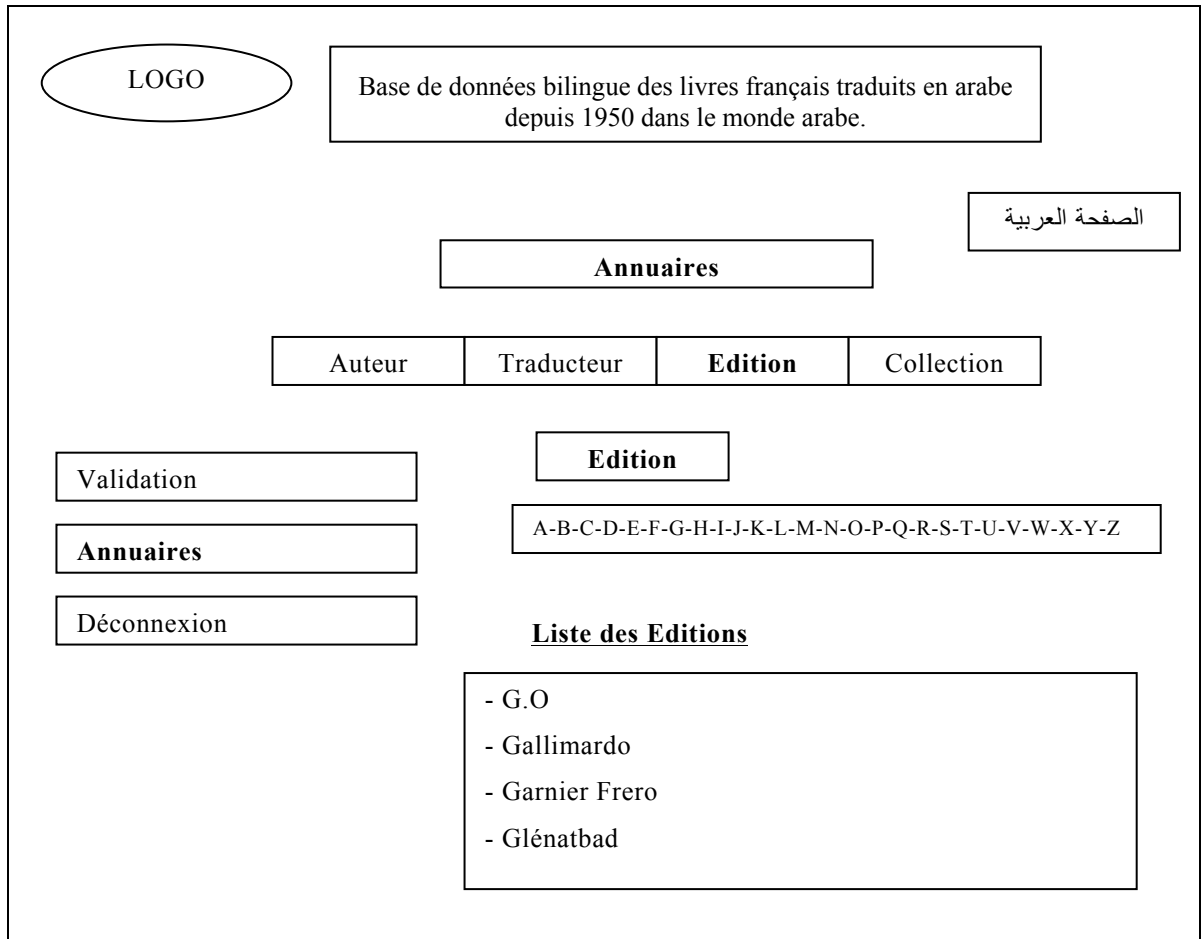
Parmi les besoins réclamés ardemment par nos commanditaires, on compte les annuaires et surtout l'annuaire des traducteurs. En effet celui-ci représenterait un outil de travail précieux pour les responsables du réseau des Bureaux du livre et contribuerait à consolider la notion de réseau.

A ce sujet, nous avons attiré l'attention du responsable du département sur la question de la loi Informatique et Libertés ²²qui s'applique aux traitements automatisés de données à caractère personnel, ainsi qu'aux traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers.

Vu la lourdeur de l'opération, nous nous sommes mis d'accord pour mettre en place cet annuaire en interne (faux intranet) et avons décidé que seuls les valideurs auraient le droit de le consulter comme un carnet d'adresses des responsables du réseau des bureaux du livre.

²²CNIL.NET. La loi 78-17 [en ligne] Disponible sur <<http://www.cnil.fr/index.php?id=301>> (consulté le 04/08/2004). [Ref 6]

- o Le schéma n°13 représente la page après l'authentification du valideur.



Dans l'exemple ci-dessous, le responsable a fait le choix de la maison d'édition "Garnier Frero" (pure fiction pour illustrer notre exemple) qu'il veut contacter pour demander un exemplaire d'un titre épuisé sur le marché pour une éventuelle traduction.

- o Le schéma n°14 décrit une fiche d'éditeur.

Garnier Frero	
Translittération : غار نيوي فريرو	
Spécialité : Fiction	
Adresse : 14, rue Badi, 75000, Paris, France	
Téléphone : 0033148965238	Télécopie : 0033145896523
Contact : M. Dupont	
URL : http://garnierfrero.fr	
Fermer	

Il est à noter que seuls les champs renseignés seront affichés. Ainsi, dans cet exemple, le champ "Courriel Editeur" n'est pas affiché car non renseigné.

L'adresse fait l'objet d'une concaténation des attributs (Adresse_Editeur, CodePostal_Editeur, Ville_Editeur, Pays_Editeur)

Le bouton "fermer" permet le retour aux listes des éditeurs.

Pour la consultation des éditeurs des ouvrages en arabe, il faut passer par "الصفحة العرب" la "page en arabe" est calquée sur la version en français au niveau méthodologie de consultation.

Pour récapituler, les responsables auront la possibilité de consulter les auteurs, les traducteurs, les maisons d'éditions et les collections.

Remarque : Dans le cas ou un catalogueur et aussi valideur ou inversement. Il suffit de contacter l'administrateur de la base de données pour définir le paramétrage des droits d'accès.

3.6. Prestations complémentaires du développeur.

3.6.1 Condition de réalisation et mise en place.

Le prestataire de service retenu réalisera l'installation ainsi que les paramétrages à l'utilisation du produit sur le serveur du Centre Français de Culture et de Coopération du Caire.

3.6.2 Formation du personnel et documentation.

Ces formations devront être incluses dans la proposition et dispensées pour les fonctions suivantes : administration du système, gestion de la base, présentation et formation à l'utilisation des différentes fonctionnalités de la base de données. Ces formations seront assurées en situation réelle, auprès du personnel du CFCC. Un détail précis du contenu de la formation devra être fourni.

Le prestataire de service devra également fournir :

- Des documentations standard en français présentant de manière détaillée l'utilisation de la base de données pour les profils valideurs, catalogueurs.
- Des documentations simplifiées d'utilisation pour l'interface web.
- Une documentation spécifique détaillée sur l'installation et le paramétrage mis en place avec les spécifications techniques pour l'administrateur.

3.6.3 Garantie maintenance.

Dans le cadre de réponse, le développeur doit garantir une maintenance supérieure ou égale à six mois. Le prestataire annexera à sa proposition, pour une couverture à la fin de la période de garantie.

3.6.4 Calendrier de livraison.

Début du développement : 30/09/2004.

Fin des spécifications (maquettage) et présentation : 20/10/2004.

Fin du développement (livraison) : 06/11/2004.

3.6.5 Modalités de paiement des prestations.

Un contrat pourra être établi qui définisse les conditions de mise en œuvre et les modalités de règlement. (voir avec le secrétaire général du CFCC).

3.7. Glossaire

Authentification : Procédure consistant à vérifier ou à valider l'identité d'une personne ou l'identification de toute autre entité, lors d'un échange électronique, pour contrôler l'accès à un réseau, à un système informatique.

Catalogue : énumération suivant un ordre précis, de documents contenus dans un fonds, une bibliothèque ou un groupe de bibliothèques.

Catalogueur : Personne qui dresse, qui rédige un catalogue.

Classement : Action de mettre en place un document d'après une classification déterminée.

Collection : Publication en série qui comprend un ensemble de volumes ayant chacun son titre propre, paraissant pendant une durée non limitée à l'avance. Les éditeurs, par exemple, divisent généralement leur fonds d'édition en collections.

Editeur : Une collectivité qui assure la publication d'ouvrages.

Identification : Opération qui consiste, pour une personne ou pour toute autre entité demandant l'accès au système informatique, à communiquer à ce dernier l'identité dont elle se réclame.

Notice : Ensemble des indications formant la description d'un ouvrage.

Translittération : Opération qui consiste à représenter les caractères d'une écriture entièrement alphabétique par les caractères d'un alphabet de conversion.

Valideur : Personne qui reconnaît, confirme ou contrôle la validité d'un objet donné.

Vedette : Mot ou ensemble de mots inscrits en tête d'un document pour en faciliter le classement et l'accès.

Conclusion

Ce stage de quatre mois au sein du Centre Français de Culture et de Coopération de l'Ambassade de France du Caire pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une base de données bilingue des ouvrages français traduits en arabe depuis 1950 dans le monde arabe pour le compte du réseau des bureaux du livre de l'Ambassade de France à l'étranger, a été l'occasion pour moi de découvrir un nouveau monde, celui de la traduction, avec tous ses aléas, auxquels viennent s'ajouter les difficultés engendrées par la complexité de la langue.

J'ai eu la chance de pouvoir bénéficier de la confiance de mes responsables de stage qui m'ont laissé libre dans mes entreprises concernant la réalisation de ce cahier des charges. Un compte rendu hebdomadaire décrivant l'avancement du projet et le déroulement de mes travaux m'a toutefois été demandé. Discuté avec mes responsables chaque fin de semaine, il nous a permis de vérifier et de valider ensemble la bonne progression du projet.

Cette expérience m'a été enrichissante sur de nombreux plans. Au-delà de la découverte d'un nouveau pays et d'une nouvelle culture, devoir mener la réalisation d'un cahier des charges seul du début à la fin m'a demandé réflexion, autonomie, confirmation de mes connaissances et aussi remise en cause lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Ainsi, en plus des compétences acquises durant mes dix années d'expérience au sein du réseau des Alliances françaises, j'ai dû mobiliser une grande partie des enseignements reçus en DESS "Réseaux d'Information et Document Electronique" à l'ENSSIB pour remplir mon contrat et accomplir ma mission. Il ne me reste maintenant plus qu'à espérer que le fruit de mon travail vous donnera entière satisfaction.

Bibliographie

- Support papier

1. **ANDRÉ Pascal, VAILLY Alain.** *Conception des systèmes d'information : Panorama des méthodes et des techniques.* Paris : Ellipses, 2001, 312 p.
ISBN 2-7298-0479-X
2. **BETHERY Annie.** *Abrégé de la classification décimale de Dewey.* Paris : Editions du cercle de la librairie, 1998, 317 p.
ISBN 2-7654-0682-0
3. **JACQUEMOND Richard.** *L'édition d'ouvrages traduits du français en Egypte pour un point de vue biculturel.* Egypte / monde arabe, 1991, n° 5, pp. 163-168.
4. *Manuel UNIMARC : Format bibliographique*, version française, trad. par Marc Chauveinc. München : K. G. Saur, 2002, 546 p.
ISBN 3-598-11620-9

- Support électronique

5. **BROUARD Frédéric.** *Petit guide d'analyse des données à l'aide de la méthode MERISE.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://perso.club-internet.fr/brouardf/SGBDRmerise.htm>> (consulté le 24.07.2004).
6. **CNIL.** *La loi 78-17* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cnil.fr/index.php?id=301>> (consulté le 04.08.2004).
7. **NEXEN.NET.** *Manuel de référence MySQL 4.1* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.nexen.net/docs/mysql/annotee/manual.php>> (consulté le 28.08.2004).
8. **Office Québécois de la Langue Française.** *Le grand dictionnaire terminologique.* [en ligne]. Disponible sur <<http://www.granddictionnaire.com>> (consulté le 11.08.2004).

Table des annexes

ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06-06-04.	I
ANNEXE 2 :	V
ANNEXE 2-1 : LA LETTRE DE MISSION.	V
ANNEXE 2-2 : LE PLAN DE TRAVAIL.	VII
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE.....	VIII
ANNEXE 4 : NOTICE EN FRANÇAIS.	X
ANNEXE 5 : NOTICE EN ARABE.....	XI
ANNEXE 6 : RECENSEMENT.....	XII
ANNEXE 7 : METHODOLOGIE DU RECENSEMENT.....	XIII
ANNEXE 8 : ANALYSE DU CATALOGUE COLLECTIF DES BIBLIOTHEQUES EGYPTIENNES.	XVII

Annexe 1 : Compte rendu de la réunion du 06-06-04.

Les présents :

- o Monsieur Sylvain BAGARIE, Secrétaire Général du CFCC.
- o Mademoiselle Dounia ABOURACHID, Directrice de traduction du CFCC.
- o Mademoiselle Hala AZIZ, Monsieur Mostafa KACIMI, traducteurs du DTI.
- o Monsieur Damien SCALABRIN informaticien du CFCC.
- o Monsieur Badreddine BADI, stagiaire de l'ENSSIB.

Ordre du jour :

- Le projet de mise en place d'une base de données.
- L'utilisation éventuelle d'une base de données en cours de développement : "KTEB".

Présentation du projet par la directrice du Département de Traduction et d'Interprétation DTI :

Le projet consiste à mettre en place une base de données bibliographique (français - arabe) qui regroupe toutes les traductions arabes des oeuvres françaises traduites de 1950 à nos jours.

Le Centre Français de Culture et de Coopération, est le centre pilote de ce projet sous la responsabilité de Mademoiselle Dounia ABOURACHID.

Toutes les notices seront versées dans la base de données. Ensuite le DTI du CFCC les validera. Il se peut qu'éventuellement une personne responsable par pays se charge localement de la validation. Toutefois, la base de données sera hébergée par le serveur du CFCC.

La base "KTEB" déjà connue et les problèmes qu'elle pose :

Selon les correspondances entre le concepteur de la base de données "KTEB" Monsieur Romain BOSSART et l'informaticien du CFCC Monsieur Damien SCALABRIN, de petits soucis ont été constatés pour l'hébergement la base "KTEB" sous le serveur du CFCC.

De plus, Madame Cécile ROBERT, responsable de la médiathèque et du bureau du livre au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Liban, mentionne dans son dernier message à la directrice du DTI du CFCC « un problème de taille : la base de données "KTEB" ne peut pas être installée sur le serveur du CFCC pour des raisons techniques ».

C'est suite à ces remarques et interventions que la directrice du département de traduction demanda une réunion d'urgence à Monsieur le secrétaire général du CFCC.

Cette réunion eut lieu le 03/06/2004 comme mentionné en en-tête, en présence de toutes les personnes citées en début de compte rendu. Son but était de discuter et débattre tous les points concernant l'élaboration d'une base de données en général et l'utilisation de la base de données "KTEB" en particulier.

Voici les contraintes techniques présentées par l'informaticien du CFCC :

Le serveur actuel est un serveur apache tournant sur WinNT. D'ici la fin du mois de juillet 2004, toutes les données migreront sur un serveur Linux Redhat en y intégrant le ssl.

Dans le souci d'avoir un parc informatique homogène, l'informaticien propose que la base tourne sous Mysql et PHP4 comme toutes les autres applications existantes, ce qui n'est pas le cas de "KTEB" qui tourne sous Postgresql.

La possibilité d'héberger la base de données à l'extérieur chez un professionnel a donc été évoquée.

Cependant, la directrice du DTI tient à ce que la base soit hébergée au sein du CFCC, et qu'elle soit administrée par les informaticiens de la maison pour éviter les problèmes d'intermédiaires. Ce souci de posséder un outil performant, solide et hébergé par le CFCC fut repris et exprimé aussi par l'ensemble des présents.

Toutefois, selon Monsieur BOSSART (concepteur de la Base "KTEB"), la base est un peu trop avant-gardiste pour être compatible avec les contraintes techniques actuelles.

Conjointement au côté technique, le souci de transfert de compétences est aussi à prendre en compte sachant que le secrétaire général annonce que l'équipe du service informatique changera d'ici la fin du mois de septembre.

C'est ainsi que le projet de l'élaboration d'un cahier des charges de la dite base de données (qui est le sujet du stagiaire de l'ENSSIB), avec l'analyse de l'existant, l'analyse des besoins et une analyse externe retrouve sa place. Ceci permettra en effet une étude approfondie et ciblée du projet réellement adapté aux besoins

spécifiques du CFCC et tenant compte des limites techniques à prendre en considération.

Ainsi, compte tenu de l'ensemble des soucis techniques, il a semblé judicieux de demander à annuler la venue de Monsieur Romain BOSSART fixée au 20 juin 2004 pour l'installation de la base KTEB et la formation des utilisateurs et administrateurs.

Par contre, la présence du stagiaire de l'ENSSIB, qui a le profil et qui a été formé pour la réalisation et l'élaboration des cahiers des charges concernant l'informatisation ou la ré-informatisation des médiathèques et des centres de documentations représente une bonne occasion pour le CFCC d'élaborer le cahier des charges de la base de données en projet.

Vu l'ampleur des moyens humains et matériels déployés pour la réalisation de cette base de données, ainsi que dans le but de donner toutes les chances au projet de voir le jour dans de bonnes conditions, une nouvelle perspective a donc été adoptée avec l'accord de tous les participants, à savoir l'élaboration d'un cahier des charges de la base de données par le stagiaire de l'ENSSIB. Ceci permettra par la suite de faire un appel d'offre, et bien sûr de solliciter Monsieur Romain BOSSART, mais cette fois-ci en lui offrant un outil de travail intéressant et adapté.

Annexe 2 :

Annexe 2-1 : La lettre de mission.

Lettre de mission pour le stagiaire de l'ENSSIB au DTI - CFCC

Du 2 juin au 30 septembre 2004

- Collecte des données : Repérer, recenser tous les ouvrages français traduits en arabe en Egypte depuis 1950 :
 - o bibliothèque nationale, Dâr al-Kutub.
 - o grande bibliothèque Moubarak.
 - o Dépôt légal.
 - o Editeurs.
 - o Ministère des Affaires Etrangères (CC).
 - o Ministère de la Culture (CSC et GEBO).
 - o Imprimeurs.
 - o Index Translationum ; UNESCO.
 - o Notices bibliographiques depuis le début de l'imprimerie jusqu'à 1991.
- Consulter les autres postes du Monde Arabe afin d'harmoniser au mieux l'aspect technique. Postes concernés, présents à la réunion de Tanger :

- o Syrie
 - o Liban
 - o Maroc
 - o Algérie
 - o Tunisie
- Rédiger, de concert avec un informaticien expert, un cahier des charges pour le développement d'une base de données bilingue (consultable sur Internet et actualisable par les postes concernés, avec système de validation par le Caire) qui va regrouper :
 - o le catalogage des traductions d'ouvrages français en arabe depuis 1950 dans tous le monde arabe (en commençant par les 6 pays présents à la réunion de Tanger)
 - o la liste des traducteurs arabes du français, avec leur spécialisation, leurs coordonnées et leurs publications (lien avec le calatogage des traductions)
 - o la liste des éditeurs arabes partenaires, avec leurs spécialisation, leurs coordonnées et les ouvrages publiés (lien avec le calatogage des traductions)
 - o liens entre ces trois tables

Dounia Abourachid,
Directrice du Département de Traduction du CFCC

Vu par Sylvain Bagarie,
Secrétaire Général du CFCC

Annexe 2-2 : Le plan de travail.

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
Recensement & Analyse de l'existant				1 réunion de validation				
Analyse des besoins								2 réunions de validation

	Semaine 9	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	Semaine 14	Semaine 15	Semaine 16
Définition des Objectifs (Proposition de solutions)				3 réunions de validation				
Rédaction du cahier des charges							Réunion du Bilan	

Annexe 3 : Questionnaire.

Etudiant à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) à Villeurbanne. J'effectue actuellement mon stage de fin d'étude au Département de Traduction du Centre Français de Culture et de Coopération de l'Ambassade de France en Egypte au Caire. L'intitulé du stage est "L'élaboration du cahier des charges pour le développement d'une base de données bilingue, des ouvrages français traduits en arabe depuis 1950 dans le monde arabe" sous la tutelle de Mlle Dounia ABOURACHID, (Directrice du département de Traduction au CFCC) et M. Jean-Marie COMPTE (Conseiller du directeur de la Bibliothèque Alexandrie).

Afin de mener à bien ce cahier des charges, et afin que la base de données puisse répondre à vos besoins, je nécessiterais votre aide et votre coopération.

Il va de soi qu'une fois le travail terminé, le cahier des charges sera le produit de tous et nous permettra d'avoir une base de données répondant aux besoins du Département de Traduction et des autres bureaux du livre du réseau.

Je me tiens à votre disposition pour plus de précisions.

1- Avez-vous une base de données (répertoire électronique) des ouvrages traduits du français vers l'arabe ?

OUI NON

Si oui, sous quel logiciel ? Combien de documents ?

.....

2- Avez-vous un fichier ou un catalogue papier qui répertorie les ouvrages traduits du français vers l'arabe ?

OUI NON

Si oui, sous quel format (fiche cartonnée, listing, inventaire, répertoire...) ? Combien de documents ?

.....

3- Avez-vous un inventaire (format papier ou électronique) des ouvrages français traduits en arabe dans votre pays ?

OUI NON

Si oui, sous quel format ? Combien de documents ?

.....

4- Combien de traductions vers l'arabe d'ouvrages français, s'effectuent-elles par an dans votre service ?

.....

5- Combien de traductions vers l'arabe d'ouvrages français, s'effectuent-elles par an dans votre pays ?

.....

6- Connaissez-vous des bases de données bilingues qui répertorient des ouvrages français traduits vers d'autres langues ?

OUI NON

Si oui, lesquelles ? (Adresse du site Internet / le responsable / l'administrateur.....).

.....

7- Veuillez citer les champs à saisir que vous jugeriez utiles pour la future base de données.

.....

8- Excepté les ouvrages français traduits en arabe, avez-vous dans votre fonds des revues françaises traduites en arabe ?

OUI NON

9- Pensez-vous que l'intégration de la couverture scannée du livre sur la page consultée soit :

Nécessaire Appréciable Facultative Superflue

Vos références professionnelles ?

Etablissement :

Pays : Courriel :

Vos remarques ou commentaires :

.....

.....

.....

.....

En vous remerciant infiniment de votre collaboration et du temps que vous avez consacré à ce questionnaire.

Annexe 4 : Notice en français.

Le lieu de recensement :
Support de recensement :
Date de recensement :

Notice en Français

- N° de notice :
- Auteur :
- Titre :
- ISBN :
- ISSN :
- Lieu Edition :
- Maison d'Édition :
- Date d'Édition :
- Collection :
- N° Collection :
- Prix :
- Collation :
- Statut (épuisé, disponible, à paraître) :
- Accompagnement :
- Projet :
- Genre (100, 200...) :
- remarques :

Annexe 5 : Notice en arabe.

Notice en Arabe

- الرقم **N° de notice**
- المؤلف (AL Moalif) **: Auteur**
- العنوان (Al Ounwan) **: Titre**
- المترجم (Al Motarjim) **: Traducteur**
- المراجع (Al Morajiâ) **: Réviseur**
- تقديم (Takdim) **: Préfacier**
- **: ISBN**
- **: ISSN**
- مكان النشر (Makan Anachr) **: Lieu Edition**
- دار النشر (Dar Anachar) **: Maison d'Edition**
- تاريخ النشر (Tarikh Anachr) **: Date d'Edition**
- السلسلة (Assilssila) **: Collection**
- رقم المجموعة (Rakm al majmouâ) **: N° Collection**
- الثمن (Ataman) **: Prix**
- الترقيم (Atarkim) **: Collation**
- المشروع (Al Machrouâ) **: Projet**
- الملاحظات (Molahadate) **: Remarques**

Annexe 6 : Recensement.

N°	Auteur	Titre (français)	Titre (traduit)	Traducteur	Réviseur Préfacier	Edition	Date d' édition
1	Sartre J-P	La putain respectueuse	Al moumesse al fadila قلظافال س جوملا	Mazine el hassani	\	Al Maktab Edawli Li Tarjama Wa Enachr.	1956
2	Sartre J-P	Matérialisme et révolution	Al markssia wa taoura قروثالا و تيس كراملا	Abd el monaïm el hanafi	\	Matbaât AL Dar Al Misrya	1957
3	Sartre J-P	Esquisse d'une théorie des émotions	Nadariyaton fi al infiaâlata تال اعفن ال ا يف ة يرظن	Samy Mahmoud Ali Abd Essalam Al Kafache	\	Dar Al Maârif	1960
4	Sartre J-P	Les mains sales	Al Ayadi Al Kadira قردقلا يدايال	Saâd Eddine Tawfik	P : Mahir Nassim	Al Karnak Li Nachr wa Al Tabaây wa al Tawziây	1961
5	Sartre J-P	?	Tarikh Hayat Tarya ةي غاط ةاي ح خيرات	Abd el monaïm el hanafi	\	Matbaât AL Dar Al Misrya	1964
6	Sartre J-P	L'existentialisme est un humanisme	Al Wojoudiya Madhabone Inssany ين اسن ا ب هتم ة يدو جولا	Abd el monaïm el hanafi	\	AL Dar Al Misrya Li Tabaây Wa Li Enachry wa al Tawziây	1964
7	Sartre J-P	Les mots	Al Kalimat ت امل كل ا	Khalil Sabate	Mohamed Mandour	AL Dar Al Misrya Li Taalif wa Tarjama	1966
8	Sartre J-P	Les séquestrés d'Altona	Sojanaa Al Tona ان وطل ا ء ان جس	Mohamed Rachad Khamis / Mahir Fouad Jowijani	R : Yahya Howida	Dar Al Kitab Al Araby	1967
9	Sartre J-P	La putain respectueuse	Al moumesse al fadila قلظافال س جوملا	Abd el monaïm el hanafi	\	Maktabat Madbouli	1986
10	Sartre J-P	L'enfer c'est les autres	Al jahim م ح جلا	Tarik Fouda	\	Dar Etakafa	?

Annexe 7 : Méthodologie du recensement.

Méthodologie du recensement du catalogue de la Bibliothèque Nationale d'Égypte.

Prendre le catalogue et faire le recensement page par page est une opération possible, mais très lourde à gérer et très coûteuse en temps. La présence d'un index "AUTEUR" et d'un index "TITRE" sont deux atouts à saisir pour le recensement des titres français.

- Analyse
 - o Pourquoi commencer par l'index "TITRE".

Le choix de l'index "TITRE" n'est pas arbitraire. Avec l'index "AUTEUR" le problème qui se pose, c'est qu'un auteur peut être anglais et écrit en français et vice et versa.

Pour cette opération le tri par "Titre" va nous permettre d'éliminer tous les titres qui ne sont pas écrits en français. (Exemple : l'anglais, l'espagnol...).

- o Suite au premier tri par titre, nous avons trouvé 761 titres traduits.

Les seuls renseignements fournis sur les titres sont les numéros de la notice en chiffres arabes correspondant à leur emplacement dans les six volumes mais cette fois-ci en chiffres hindous.

Concernant les numéros de notices, il est à noter que nous avons rencontré des numéros qui combinent les deux écritures : chiffres arabes et chiffres hindous par exemple : la notice 6572, page 686, volume 3.

Ne trouvant pas de numéro de notice sur les volumes pour nous aider à parcourir le catalogue, nous avons édité et collé des étiquettes comprenant les numéros de la première notice et de la dernière sur chaque volume. Ainsi nous nous repérons facilement et ne perdons pas de temps en passant de l'index aux volumes sans arrêt.

o Quand on parle de titre en français de nombreux écueils sont à prendre en considération :

- Le mot "ACTION", peut être en français ou en anglais. Il faut donc se méfier.

- Il y a aussi tous les titres sous forme de "Noms propres" de personnes ou de lieux. Il est difficile de savoir si c'est du français de l'anglais ou de l'italien... ?

Ainsi, la vérification de tous les titres sélectionnés dans "l'étape 1" est indispensable.

Pour ce recensement, chacun des 761 titres repérés furent cités en moyenne deux fois (un titre peut faire l'objet de deux traductions et éditions différentes), ce qui a fait 1522 notices à vérifier.

La vérification doit être faite par des recherches documentaires sur le web ou sur la base d'Electre en combinant par titre ou par auteur ou en combinant les deux quand les données le permettent.

Le problème qui se pose alors est celui de la maison d'édition d'origine. Quelle édition va-t-on cataloguer après une recherche sur un catalogue ou sur le web ? Celle de Gallimard ou une autre ? Quelle date d'édition ? Quel prix ? Et quel ISBN ?

Autres questions :

Est ce que la notice du livre français va prendre en compte l'ISBN, la maison d'édition, la collection, le numéro de la collection, le lieu d'édition, la date d'édition et le prix, sachant que nous n'avons aucun renseignement sur les documents primaires ou secondaires ? La vérification des ouvrages disponibles au département et le catalogue de la bibliothèque nationale ne donnent que le titre et l'auteur d'origine et de plus pas de manière systématique.

Par contre, les titres traduits avec le concours du département de traduction du CFCC, mentionnent "le titre", "l'auteur", "l'édition" et "l'année d'édition" et sur le catalogue du DTI on mentionne "les maisons d'édition" et "la date d'édition".

Si nous prenons l'exemple du Liban, un recensement global de tout ce qui a été traduit au Liban est en cours. Sur les 230 titres recensés jusqu'à maintenant, 92 titres n'ont pas de correspondance en français (titre, auteur, édition, année d'édition).

La question qui se pose alors est : A-t-on besoin des champs "édition" "date d'édition" "collection" "numéros de collection" ?

A part le titre et l'auteur qui reste commun à toutes les notices, les maisons d'édition et les dates d'édition ainsi que le reste des données changent. Alors, après la recherche documentaire, et l'identification d'un titre donné quelle édition cataloguée ?

o Suite à l'étape de vérification, vient l'étape de l'élimination de tous les titres non français. Une copie de sauvegarde voir plusieurs de ce fichier est obligatoire (jusqu'à maintenant, on n'a pas trouvé un seul document numérique malgré l'existence des catalogues papiers).

Une fois la sauvegarde faite, nous procéderons au classement par date, pour ne garder que ce qui est édité depuis 1950.

- o Enfin, nous aurons un recensement des documents français traduits en arabe et édités en Egypte de 1950 à 1995.

- Difficultés rencontrées :

- o Lors de la première étape, c'est à dire lors du choix des titres en caractère latin, il y a beaucoup de titres, voir un titre sur deux avec des coquilles. (exemple : *l'originalité des cultures*, cultures avec "a" ou *le capitalism* sans "e". L'oubli d'un "e" à la fin, nous a poussé à sélectionner tous les titres comme Socialism, capitalism, etc.).

D'autres exemples : Taruffe pour Tartuffe de Molière, et Tristan et isolde pour Tristan et Yseult.

- o Un titre peut avoir des renvois vers plusieurs notices, et parfois vers aucune notice en arabe, ce qui encombre l'index des titres et engendre une perte de temps.

- o Un titre peut être cité une, deux, ou plusieurs fois en pointant la même notice en arabe. Par exemple : *Backet ou l'honneur de Dieu* avec un "a" et plus loin *Backret ou l'honneur de Dieu "a, r"*. Le titre juste est *Becket ou l'honneur de Dieu*.

- o Une notice en arabe peut avoir le titre et pas l'auteur ce qui rend la tâche difficile pour le croisement pendant la recherche documentaire.

- o Certaines notices en arabe n'ont pas de date d'édition. Comment faire pour trier à partir de 1950 ?

- o Autre cas de figure : un titre comme "L'adolescence" pointe vers un ouvrage anglais n° de notice arabe "392" et vers un ouvrage français n° de notice "455".

- o Parmi les titres indexés, il est possible que le titre ne corresponde pas au numéro de la notice indiquée dans l'index des titres.

- o Avec un catalogue bibliographique qui recense 13 659 notices, il nous manque à peu près 3859 notices (toutes les langues confondues) qui n'ont pas de titres en caractères latins.

- o La solution proposée est de commencer par relever tous les auteurs et titres français connus, sachant que les titres ne sont pas toujours significatifs quand ils sont traduits. De plus la translittération en arabe n'est pas toujours simple à déchiffrer.

- Conclusion

Ce travail de fond et de forme nécessitera beaucoup de temps et de réflexion. Une bonne maîtrise des outils documentaires et une connaissance en bibliothéconomie sont aussi indispensables.

Annexe 8 : Analyse du Catalogue Collectif des bibliothèques Egyptiennes.

Ce document présente une des analyses des sites consultés avant la proposition des choix d'interfaces web au responsable du département de traduction.

Le site du Réseau des Bibliothèques Egyptiennes (<http://www.egyptlib.net.eg>) offre la possibilité de mener des recherches dans 162 catalogues des bibliothèques (généralistes et spécialisées), des instituts, des académies, des écoles et des centres Egyptiens, via un catalogue collectif.

Le catalogue regroupe 734731 titres, 45089 maisons d'édition et 21801 collections.

Le site offre aussi une recherche dans d'autres bibliothèques internationales via la norme Z 39 50.

- Le module de recherche : Intitulé "الفهرس الموحد".

La recherche peut être faite à travers deux interfaces différentes, la version arabe et la version anglaise.

Cette recherche a été effectuée en version arabe, afin de pouvoir recenser les champs catalogués et de voir la structure de la notice bibliographique, ainsi que le mode d'interrogation proposé via le web.

Nous avons lancé une recherche par "AUTEUR". Nous avons pris comme exemple "Taha Hossein" "حسين طه".

Le résultat de la requête s'est affiché sous forme d'une liste comprenant tous les titres disponibles de l'auteur en question dans le catalogue collectif.

En cliquant sur le titre *أديب* (ouvrage de Taha Hossein), avant d'avoir accès à la notice, le passage par une fiche mentionnant le titre et le nom de la bibliothèque qui possède le document avec un lien hypertexte est obligatoire. Ce lien hypertexte donne accès à une fiche contenant le nom de la bibliothèque, son adresse, son téléphone, son adresse électronique et enfin le nom du responsable. Sur cette fiche, un autre lien hypertexte donne accès au catalogue informatisé de la bibliothèque en question. Ceci permet aux chercheurs, étudiants ou lecteurs de réduire et de concentrer sa recherche à une bibliothèque donnée. Les modalités de recherche sont les mêmes que celles du catalogue collectif, c'est à dire, une recherche par TITRE, par AUTEUR, par EDITEUR et par MOT CLE, avec la possibilité d'effectuer des recherches booléennes (et, ou, sauf).

- Présentation de la notice bibliographique du catalogue collectif :

L'accès à la notice s'exécute en cliquant sur une icône (livre ouvert) située à côté du titre. Les champs disponibles sont :

- **NOM DE LA BIBLIOTHEQUE** (اسم المكتبة), possibilité d'accéder à la fiche descriptive de la bibliothèque, qui donne accès à son catalogue informatisé.

- **TITRE** (عنوان الوثيقة) dans notre exemple c'est : *أديب*

- **AUTEUR** (المؤلف) طه حسين avec un lien hypertexte. Il est dommage que ce lien ne donne pas accès à une fiche bibliographique sur l'auteur. De plus, ce lien reste redondant quand la recherche est par Auteur, car en cliquant sur son nom, nous accédons à tous les documents existants dans la base. Ce lien reste intéressant quand la recherche est par Titre, par Editeur ou par Mots clés.

- **MOTS CLES** (كلمات دالة) notice que nous sommes en train de traiter comprend trois mots clés (Egypte, Epoque moderne, Ecrivain arabe) مصر عصر حديث أدب عربي avec des liens hypertextes. En cliquant sur un lien, ce dernier permet d'avoir accès aux documents qui comportent le même mot clé.

- **EDITEUR** (الناشر), le nom d'éditeur est en lien hypertexte. Il permet au chercheur l'accès à tous les documents édités par cette maison d'édition, enregistrés dans le catalogue collectif.

- **DATE D'ÉDITION** : (تاريخ النشر), la date de publication de l'ouvrage.
- **NUMERO DE COMMANDE ? (رقم الطلب)** : nous n'avons pas pu identifier ce numéro. Est-ce un numéro de commande du document ? Un code de classement ?
- **NOMBRE DE PAGES (عدد الصفحات)** : la pagination de l'ouvrage.
- **NOMBRE D'EXEMPLAIRES (عدد النسخ)** d'exemplaires disponibles.
- **GENRE DU DOCUMENT (نوع الوثيقة)**, nous avons remarqué que le catalogue repose essentiellement sur le support papier en général et sur les monographies en particulier.
- **LA LANGUE DU DOCUMENT (لغة الوثيقة)**. Quand nous avons interrogé le catalogue via l'interface en arabe, nous avons remarqué que tous les documents étaient en arabe. Nous allons faire des requêtes à partir de cette même interface, mais cette fois-ci en caractères latins pour voir si cette dernière donne accès aux notices cataloguées en d'autres langues (caractères latins).

- Requête en caractères latins :

Nous avons interrogé le champs "AUTEUR" toujours interface web en arabe, mais cette fois-ci en caractères latins. Notre requête était sur TAHA HUSSEIN comme auteur. Suite à cette requête, bon nombre de notices se sont affichées en caractères latins (la majorité en anglais).

Cette recherche nous a permis de vérifier que même l'interface arabe permet d'interroger le catalogue en caractères latins (les résultats restant à vérifier).

Une chose est sûre c'est que le titre est écrit dans les deux langues par exemple français et arabe, les auteurs sont écrits en caractères latins et les mots clés sont en caractères latins et en arabe dans une même notice.

Après la vérification des requêtes en caractères latins, il reste à vérifier la cohérence et la concordance entre requêtes et réponses.

- La cohérence des réponses par rapport aux requêtes :

Les réponses engendrées suite à la requête sur TAHA HUSSEIN comme Auteur, n'est pas satisfaisante, car les notices ressorties n'ont aucune relation avec l'auteur demandé.

Deux options possibles s'offrent pour affiner les requêtes :

- o Soit rechercher la phrase exacte, dans les champs renseignés (مطابق تماماً).
- o soit rechercher en plein texte, dans n'importe quel champ (فى أى جزء).

La première recherche, la phrase exacte (مطابق تماماً) est très contraignante car il faut saisir le terme tel qu'il est dans la base. Par exemple, en cherchant par TAHA HUSSEIN, nous n'avons trouvé qu'une notice.

Avec la seconde recherche, plein texte qui s'effectue sur tous les champs (فى أى جزء), nous avons eu plusieurs notices qui signalent cet auteur .

Le catalogue n'a pas échappé au problème de translittération, c'est à dire TAHA HUSSEIN " حسين طه " est catalogué sous quatre translittérations différentes :

TAHA HUSSEIN.

TAHA HUSSEIN.

TAHA HUSAIN.

TAHA HUSAYN.

Cette multitude de translittération rend l'accès difficile à l'information (notice). Le résultat de la requête dépendra donc de la façon dont le chercheur aura saisi le nom de l'auteur. Ces problèmes d'incohérence de catalogue sont fort gênants pour les chercheurs d'information.

Pour remédier à ce point très important dans notre base de données, nous avons prévu une vedette responsabilité validée par le responsable qui regroupe toutes les formes existantes sur la base.

Après "la recherche exacte", nous avons analysé le deuxième mode qui est la recherche plein texte (فى أى جزء).

Cette recherche s'avère très intéressante pour le taux de réponse qu'elle renvoie. Le secret, c'est qu'elle prend en considération tous les champs et toutes les formes en utilisant la troncature à droite et à gauche.

Ce mode de recherche permet d'avoir plus de réponses que le premier. Le problème est tout de même qu'il engendre du bruit. Cette multitude de réponses dont la plupart n'a aucune relation avec le sujet recherché nuit au rendement du catalogue.

Le meilleur outil est donc d'avoir un système intermédiaire, c'est à dire sans silence et sans non plus de bruit. Ceci s'obtient grâce à une bonne conception de la base, à une bonne politique de catalogage, et au maintien de la cohérence des listes d'autorité. Ainsi, il sera nécessaire de donner une formation particulière aux personnels catalogueurs et valideurs.